

L'opinion du Times de Londres sur la situation internationale, transmise au jour le jour au Canada par service spécial exclusif.

(Copyright, 1941, by Southern Co.)

Londres, 2. — Ce fut une grande surprise, dit le Times, que d'apprendre que sir Archibald Wavell, commandant des armées britanniques au Proche-Orient, a été expédié aux Indes pour être remplacé par sir Claude Auchinleck, commandant en chef des armées britanniques en Afrique.

Le peuple anglais s'était enthousiasmé pour la personnalité du général Wavell et en avait fait son héros. Ses grands succès sur les champs de bataille et ses remarquables dons littéraires l'avaient fait connaître partout.

Il ne fait aucun doute, ajoute le Times que l'on ne se rend pas très bien compte partout de ce qui a motivé un changement de commandement au Proche-Orient. Le général Wavell avait non seulement la tâche de diriger cinq campagnes militaires de front mais il lui fallait aussi porter l'énorme fardeau de tous les problèmes économiques et politiques des pays de l'est de la Méditerranée, de l'Irak, de l'Égypte et de l'Éthiopie.

Le choix d'Oliver Lyttleton comme ministre d'Etat dans le cabinet de guerre, ce qui lui donne la mission de prendre charge du travail politique qu'il y a à accomplir au Proche-Orient, enlève au nouveau commandant en chef une partie des lourdes responsabilités qui lui seraient incombées et qui n'avaient absolument rien à voir avec la conduite des opérations militaires.

Les Russes continuent de résister avec acharnement tout le long du front de l'est, en dépit du succès, dans certains secteurs isolés, des divisions motorisées de Hitler. Pendant que les Allemands prétendent que leurs détachements lourds filent à toute vitesse sur la route de Moscou, dit le chroniqueur militaire du Times, il n'est pas du tout clair qu'il y ait des lignes de communications d'urgence derrière eux. Ils foncent en avant sans se préoccuper de savoir si on les suit ou non.

Il est clair que les Allemands ont fait peu de progrès au sud de Minsk. L'armée rouge attaque avec beaucoup de furie dans ce secteur.

Le représentant du Times à Stockholm dit que la capture de Riga a été annoncée par un salut radiophonique à Hitler. Il est impossible, cependant, de dire quelle est l'étendue du territoire de la Lettonie que les nazis occupent présentement. Des bombardiers soviétiques sont arrivés à Hanko d'Estonie pour défendre cet ancien port finlandais que les Allemands et les Finlandais bombardent. La tentative de débarquement des Allemands que les Russes ont repoussée à Viborg suggère que les navires de guerre du Reich sont dans les parages pour empêcher tous les efforts que les Russes pourraient tenter dans le but de secourir Hanko par voie de la mer. L'offensive germano-finlandaise, partie de l'isthme de Carélie semble être en réalité une reconnaissance en force. On croit que les nazis n'ont pas l'intention de tenter d'attaquer Leningrad avant que leur armée de Lettonie soit prête à les appuyer.

La perte des Etats baltes sera un coup dur pour la Russie, dit encore le correspondant du Times, parce qu'elle donnera à l'agresseur des ports excellents et de bons sillons.

Les rapports qui veulent que Minsk, capitale de la Russie Blanche, soit tombée aux mains de l'envahisseur ne sont pas encore confirmés. Il est probable, cependant, que cette place a été isolée par les colonnes mécanisées des nazis. Tout dépend maintenant de la force qui reste à l'aviation soviétique. Si elle est encore capable de tenir tête à l'aviation allemande dans les airs et de pionner les colonnes ennemies qui pénètrent en Russie, la situation reste bonne. Pour le moment, Minsk est le secteur critique. Dans le sud, en dépit de la retraite de Lwow, nulle part l'armée rouge n'a été repoussée au-delà de ses principales lignes de fortifications.

Le delta du Danube a été le théâtre de violents engagements dans lesquels l'armée roumaine a fait piètre figure. Les Russes s'attachent pas beaucoup d'importance au fait que de leurs parachutistes ont été jetés dans la région des champs pétrolifères de Ploesti.

L'escadrille américaine "Eagle" abat 3 avions

Dans un raid près de Lille, les Britanniques descendent 18 avions nazis — Bombardement de Brest

Londres, 2 (P.C.) — L'aviation de chasse britannique a abattu 18 avions ennemis au cours d'une attaque massive sur l'Allemagne et la côte française. Les pilotes de chasse de l'escadrille américaine "Eagle" ont abattu 3 appareils.

L'aviation anglaise aurait perdu dans ces engagements 2 bombardiers et 8 avions de chasse.

On note qu'il s'agit du premier engagement majeur en territoire ennemi auquel l'escadrille américaine "Eagle" ait pris part. Jusqu'ici 4 pilotes américains ont perdu la vie depuis le début de la guerre. L'action de leurs camarades, hier, les a presque vengés. La bataille s'est déroulée près de la ville industrielle de Lille. Les membres de l'escadrille "Eagle" ont combattu leur entraînement en Angleterre l'été dernier.

Un aéroport à Merville, près de Lille, et une jonction de chemin de fer au sud-est de Lille ont été la cible de l'attaque britannique, hier après-midi. Les bombes ont éclaté sur des pistes d'atterrissage, des immeubles et sur des avions dispersés. La D.C.A. ennemie s'est révélée très active et de nombreux chasseurs nazis ont tenté d'intervenir dans les opérations, mais ils furent chassés avec de lourdes pertes.

Au cours de la nuit qui a précédé cette attaque de jour, les bombardiers anglais ont touché la quai ou est amarré l'un des deux cuirassés nazis "Scharnhorst" ou "Greisenau", à Brest.

JEUDI, 3 JUILLET 1941
14^e jour — 7^e mois, 31 jours — 27^e semaine
Fête de saint Léon II
SOLEIL lever à 4 h. 14 LUNE lever à 1 h. 18
coucher à 7 h. 51 coucher à 9 h. 25
(Heure solaire)

Le Canada

Bulletin météorologique
Temps probable aujourd'hui
Beau; modérément chaud
Bureau de Montréal
Hôtel de Ville
Porte rue Gouffard

TRENTE-NEUVIEME ANNEE — No 75 MONTREAL, JEUDI 3 JUILLET 1941 PRIX: TROIS SOUS

Staline admet que les Allemands occupent la Lituanie, presque toute la Latvia, l'ouest de la Russie Blanche et de l'Ukraine, et que la poussée de l'ennemi continue

La Russie vaincra et Hitler aura le sort de Napoléon, ajoute-t-il

La bataille fait maintenant rage à l'est de Minsk sur la route de Moscou — L'aviation nazie pilonne Mourmansk, Kiev, Odessa, Sébastopol, Orsha et Smolensk

Londres, jeudi, 3. (P.C.) — Dans une allocution qu'il a prononcée, ce matin, et que tous les postes de radio de l'U.R.S.S. ont diffusée, Staline a dit que les armées allemandes avaient occupé la Lituanie, la plus grande partie de la Latvia et les régions occidentales de la Russie Blanche et de l'Ukraine.

C'est ce que Reuter rapporte, ce matin, à Londres.

"En dépit de l'héroïque résistance de notre armée, a continué l'homme du Kremlin, et en dépit du fait que les meilleures troupes de l'ennemi ont été détruites, celui-ci poursuit sa poussée en avant. Néanmoins, l'armée de Hitler sera vaincue comme l'ont été celles de Napoléon et de Guillaume II. On peut se demander comment il se fait que la Russie soviétique ait conclu un pacte de non-agression avec un monstre comme Hitler. On peut se demander si ce ne fut pas une erreur. Ce n'en fut pas une. Ce pacte de non-agression était un pacte de paix avec un pays qui était notre voisin. Nous ne pouvions pas refuser de signer ce pacte. Nous ne pouvions pas le refuser même à des monstres comme Hitler et Ribbentrop. Notre cause est juste et l'ennemi sera vaincu. Tout doit être subordonné aux intérêts du front et à la tâche d'écraser l'ennemi. Nous devons produire plus de canons, plus de carabines, plus de mitrailleuses, plus d'obus. Nous devons organiser une lutte implacable contre les saboteurs, les espions, les membres de la cinquième colonne. Nous devons mobiliser tous nos moyens de transport. Cette guerre est la grande guerre des peuples soviétiques contre les forces du fascisme allemand. C'est la guerre de la libération de tous les peuples réduits en esclavage par l'Allemagne. C'est même la guerre de la libération du peuple allemand."

Staline a ajouté: "L'aviation fasciste a étendu son rayon d'action et elle bombarde maintenant Mourmansk, Orsha, Moulins, Smolensk, Kiev, Odessa et Sébastopol. Un grave danger menace le pays."

(Suite page cinq)

Union étroite des 21 républiques américaines pour défendre l'hémisphère

Mémoire des Etats-Unis à l'Uruguay sur une politique de "collaboration constructive et pratique" — Aide illimitée des E.-U. aux républiques américaines

Washington, 2. (P.A.) — Les Etats-Unis ont exhorté, hier soir, les 21 républiques américaines à accepter une politique de "collaboration constructive et pratique" pour défendre la sécurité des Amériques. C'est le gouvernement de l'Uruguay qui a proposé cette politique.

Selon le plan de l'Uruguay, les 21 républiques américaines s'engageraient entre elles à "ne pas menacer comme belligérant aucun pays américain qui, pour la défense de ses propres droits, se trouverait en état de guerre avec des nations d'un autre continent."

Les républiques resteraient d'une neutralité bienveillante à l'égard du pays d'Amérique en guerre et lui permettraient d'utiliser leurs ports et leurs aéroports durant la guerre.

L'Uruguay, qui avait pris une initiative semblable au cours de la première guerre du siècle, a fait connaître son plan de solidarité de l'hémisphère le 20 juin dernier. A cette date, les autorités canadienne et ottomane manifestèrent leur satisfaction.

(Le Canada est, en effet, le seul pays d'Amérique actuellement en guerre et, bien qu'il ne fasse pas partie de l'Union pan-américaine, le président Roosevelt le décrit généralement comme membre de la famille pan-américaine.)

En acceptant la proposition de l'Uruguay, les Etats-Unis ont réitéré leur politique générale devant les événements internationaux.

Mémoire des E.-U. à l'Uruguay
Dans le mémoire adressé à l'Uruguay, le secrétaire d'Etat américain

Washington, 2. (P.A.) — Le War Office a annoncé, hier soir, que le chef en second de l'état-major impérial, le lieutenant-général sir Robert Hadden Haining, avait été envoyé dans le Proche-Orient, en mission militaire d'administration. On présume qu'il s'agit d'un autre pas dans le remaniement de haute portée du commandement africain.

Le général Haining a reçu le titre archaïque d'intendant général du Proche-Orient. Il fallait, dit-on, un officier supérieur pour résoudre les problèmes administratifs compliqués des deux côtés du canal de Suez, et la nomination du général Haining comble cette lacune.

A la Chambre des Communes hier, le premier ministre Winston Churchill a refusé de donner aucune explication sur le transfert du général Wavell aux Indes et sur celui du général Auchinleck dans le Proche-Orient. On affirme par contre, dans les milieux australiens que le principal facteur qui a entraîné le transfert de Wa-

LA PREMIERE BRIGADE CANADIENNE DE CHARS D'ASSAUT ARRIVE OUTRE-MER

APPEL AUX ARMES



Attendu Que la Liberté est menacée dans le monde entier par les forces de la Tyrannie,

Attendu Que le Canada, de son propre gré, s'est engagé à combattre pour la liberté aux côtés de la Grande Bretagne,

Attendu Que la sécurité et le bonheur de tout homme, femme et enfant du Canada et des peuples libres dans l'univers dépendent de la Victoire,

Attendu Que la Victoire ne peut être assurée sans l'aide de tous les citoyens loyaux de ce Dominion,

Nous Déclarons qu'il est urgent que tous les hommes de coeur en état de porter les armes s'enrolent volontairement dans le service actif de l'Armée canadienne.

En foi de quoi le Canada lance un Appel aux Armes et compte que tous les vrais Canadiens y répondront.

Fait et signé aux Quartiers généraux de la Défense Nationale, le vingt-cinquième jour de juin de l'an mil neuf cent quarante-et-un de l'ère chrétienne, et dans la soixante-quinzième année de la Confédération.

M. Mackenzie King
Le Ministre de la Défense Nationale du Canada.

DIEU SAUVE LE ROI

A l'occasion de la présente campagne de recrutement, on enverra incessamment à tous les maires des villes et villages du Dominion une proclamation rédigée dans le style d'autrefois et intitulée: APPEL AUX ARMES. L'intention est de bien faire comprendre à tous les Canadiens que le pays est sérieusement menacé et que l'on a le plus grand besoin d'hommes dans l'armée active. Cet APPEL AUX ARMES de 1941 est reproduit ci-haut.

Depuis le temps du roi Alfred le Grand, où, selon l'ancienne coutume, on allumait des feux de colline en colline pour avertir le peuple qu'un danger le menaçait, les hommes de coeur ont toujours répondu avec enthousiasme à l'APPEL AUX ARMES. Chaque fois que la Patrie a été en danger et que nos dirigeants firent appel à la bravoure de ses fils, ceux-ci manifestèrent leur patriotisme en s'enrôlant nombreux sous les drapeaux.

L'APPEL AUX ARMES s'est fait de façon différente selon les époques; en 1775, c'est le tocan qui rallie les Canadiens-français de Salaberry pour repousser l'envahisseur à Chateauguay; en 1812, c'est un coup de canon qui avertit la ville de York du danger qui la menace; en 1914, c'est le clairon qui résonne à travers tout le Canada. Quel que soit le moyen employé l'APPEL AUX ARMES a toujours eu le même résultat: il a inspiré à tous les Canadiens un loyal désir de s'armer pour la défense du pays et de la liberté.

Escadrilles canadiennes formées en Angleterre

"Elles combattront prochainement", dit M. King à Vancouver

Vancouver, 2 (P.C.) — "On annoncera prochainement que d'autres escadrilles de l'aviation canadienne combattent en Angleterre", a dit aujourd'hui le très hon. Mackenzie King, premier ministre du Canada, à l'inauguration d'une nouvelle école élémentaire d'entraînement aérien, à Boundary Bay.

"L'une des raisons du voyage du ministre de l'Aviation, l'hon. C. G. Power, en Angleterre, a ajouté M. King, est d'augmenter le nombre des escadrilles faisant partie des unités canadiennes de l'air qui combattent actuellement dans l'aviation royale."

M. King a fait en automobile le tour de la région de Delta, située près de la rivière Fraser, avant de retourner à son wagon privé pour se rendre à Edmonton, la prochaine étape de son voyage dans l'ouest canadien.

Le premier ministre a déclaré, dans son discours à l'inauguration de l'école, que le plan d'entraînement aérien de l'empire, après dix-huit mois de préparation seulement, "déborde de ses cadres, comme une des grandes forces qui doivent avoir une influence décisive sur l'issue de cette guerre."

(Suite page cinq)

Politique japonaise d'expansion au sud

Le Japon se décide enfin à prendre parti, mais refuse de dévoiler sa décision — "Le Japon doit se fier à sa seule force", dit le prince Konoyé

New-York, 2 (P.A.) — Le premier ministre japonais Fumimaro Konoyé a déclaré à Tokio hier, au cours d'une émission captée par New-York, que dans la situation compliquée du monde de la Japon devait poursuivre son chemin et se fier uniquement sur sa propre force.

Le prince Konoyé a dit qu'il comprenait que le peuple soit mécontent du fait que le conflit avec la Chine ait duré 4 ans et il l'a remercié de sa force d'âme. Il a demandé au peuple de manifester sa compréhension des conditions internationales, qui rend souvent difficile la tâche d'importer certains produits au Japon. Il y a des pays, a-t-il ajouté, qui ne veulent rien vendre, même contre paiement comptant, et les Japonais doivent conséquemment attendre à voir se raréfier certains produits. Pour cette raison, il est essentiel de prendre des mesures pour obtenir ce dont nous avons besoin de notre propre pays et des territoires de l'Orient.

Tokio, 2 (P.A.) — Le Japon a annoncé qu'il avait pris parti dans le conflit germano-russe, aujourd'hui, mais on dit dans les milieux autorisés que cette décision restera secrète jusqu'à ce que l'action japonaise la révèle.

Il y avait une grande tension à Tokio, après que le cabinet eût annoncé cette nouvelle et après la déclaration du ministre des Affaires étrangères Yosuké Matsouka, affirmant qu'un "grave état d'alerte se développait devant nos yeux à travers le monde, particulièrement en Asie orientale, et concernant directement notre pays".

(Suite page cinq)

Le plus fort contingent envoyé outre-mer

Des milliers de soldats canadiens en font partie. Allocation des sous-secrétaires des Dominions

D'un port de Grande-Bretagne, 2. (P.C.) — Les troupes canadiennes en Grande-Bretagne ont reçu aujourd'hui, le renfort du plus fort contingent de troupes jamais débarqué en Angleterre depuis le début de la guerre.

Précédé par la première brigade canadienne de chars d'assaut, les soldats sont débarqués par milliers d'un imposant convoi, qui a réussi à traverser l'Atlantique sans encombre. Le seul incident qui a marqué la traversée survint lorsque l'un des navires qui escortaient le convoi lança, à un moment déterminé, des bombes de profondeur. On n'a pas révélé si un sous-marin ennemi se trouvait alors dans les parages.

On a transporté en même temps, de Montréal, l'équipement complet et le personnel d'un hôpital de 1,200 lits, et 80 religieux infirmières. Il y avait des renforts d'infanterie, d'artillerie, de reconnaissance, d'aviation et de marine, sans compter des unités de soldats-bûcherons et des officiers d'état-major de la 3^e division.

Le premier groupe et le plus nombreux à débarquer était composé de milliers de soldats de la brigade de chars d'assaut, la première formation motorisée que le Canada ait envoyée outre-mer.

Bienvenue du sous-secrétaire des Dominions

Officiers et soldats des bataillons de l'Ontario, du Québec et de l'Alberta, massés sur les quais, furent accueillis par Geoffrey Shakespeare, sous-secrétaire des Dominions, le brigadier F. F. Worthington, commandant de la brigade de chars d'assaut, qui était déjà rendu en Angleterre depuis quelque temps et par Gordon B. Johnson, commissaire du commerce canadien en Ecosse, qui représentait l'hon. Vincent Massey, haut-commissaire du Canada.

Debout sur un échafaudage de caisses et de valises, M. Shakespeare a déclaré:

"Le gouvernement britannique et tout le pays sont heureux de recevoir ces splendides renforts de soldats canadiens. C'est aujourd'hui une date historique puisque, pour la première fois, le Canada envoie des formations de chars d'assaut, ce qui révèle que le gouvernement canadien voit loin et réalise que l'on n'a pas seulement besoin de soldats dans cette guerre, mais de machines.

"La guerre a en effet démontré que les chars d'assaut et les avions avaient une importance vitale."

M. Shakespeare a ajouté que si

(Suite page cinq)

La marine américaine n'a pas combattu

Aucun engagement avec les sous-marins nazis, dit M. Knox — Pénurie de marins pour l'Atlantique

Washington, 2. (P.A.) — Le secrétaire de la Marine Frank Knox, champion de l'action navale américaine contre la menace sous-marine des Nazis, a nié aujourd'hui que des navires de guerre américains aient escorté des convois ou aient été mêlés à des opérations ou à des combats navals de quelque nature.

Il a fait ces déclarations à une conférence de presse, en réponse à une série de questions portant sur certaines rumeurs voulant que les navires

(Suite page cinq)

TABLE

Editorial	2
Chronique militaire	3
Propos féminins	4
Spectacles	6
Chronique judiciaire	7
Sport	8, 9, 11
Finances	10, 11
Chronique ouvrière	11

La patrie vous réclame! — Enrôlez-vous!

Le Canada

Journal du matin — Fondé en 1903

Membre de la Canadian Press
Membre de l'Allied Press of Circulation
Membre de la Canadian Daily Newspaper Association

Le Canada est publié par la Compagnie de Publication du Canada, Limited, au numéro 11, rue Saint-Jacques, à Montréal

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL	
Par la poste	
Canada (par Montréal et Québec)	\$ 4
Canada (autres villes)	\$ 4
Étranger	\$ 6
Livrables à domicile	
Montréal et banlieue	\$ 4
Tous les abonnements sont payables d'avance	

Rédacteur en chef :
Eustache Letellier de Saint-Just
JEUDI, 3 JUILLET 1941

Le boni des cheminots

M. Norman McLarty, ministre du travail dans le cabinet fédéral, annonce que les employés des deux chemins de fer canadiens recevront un supplément de \$1.93 par semaine, par suite de l'augmentation du coût de la vie. Cette allocation concerne tous les travailleurs et non pas seulement ceux dont les gains hebdomadaires se chiffrent à \$25.00 ou moins. Les dispositions d'un récent arrêté ministériel prévoient en effet qu'il ne soit fait aucune distinction entre les différentes catégories de salariés.

Le ministre a rejeté les rapports majoritaires des deux commissions de conciliation relatives aux employés ferroviaires, dont les conclusions écartaient les deux tiers des cheminots. Il croit plus juste d'accorder à tous ce boni que la majoration du coût de la vie justifie amplement. D'après les statistiques, il a augmenté de 8 pour cent, tandis que le supplément ne rétablit l'équilibre que jusqu'à concurrence de 5.5 pour cent. Il n'y a donc aucune exagération dans cette décision qui reconnaît un état de fait.

Ce qui importe avant tout, c'est que les employés du Canadien-National et du Canadien-Pacifique ne soient pas les seuls à bénéficier de cette allocation de subsistance. M. McLarty n'a pas dissimulé son espoir que ce geste du gouvernement soit imité partout au Canada par les industries privées. S'il en était ainsi, un total de 3,000,000 de travailleurs verraient leur salaire ajusté à la nouvelle échelle des prix. Il faut que tous les employeurs se rendent compte que leur personnel a subi, du fait de la taxe de la défense nationale et de l'impôt sur le revenu, des coupures appréciables dans leurs gains. Ces diverses diminutions ont eu pour résultat, dans de nombreux cas, d'entraîner de la gêne et des privations, surtout quand le chef de famille doit voir à l'entretien de plusieurs enfants. Il est donc juste d'essayer de compenser partiellement ces pertes par l'octroi d'un boni. Le gouvernement donne là un exemple qui devra être suivi.

Les travailleurs d'usines ne sont pas non plus les seuls à avoir droit à un boni. Ce sont souvent eux que la guerre a davantage favorisés, en leur procurant des emplois rémunérateurs et la cessation du chômage. Il faut aussi songer à nos classes moyennes, aux employés de bureau, aux commis, à toute cette catégorie de salariés connus sous la désignation générale de "collets blancs." Leurs obligations sont lourdes et leurs revenus modestes. Ils n'ont pas bénéficié, pour la plupart, de l'activité née des commandes de guerre. Les compagnies d'assurances, les banques, les grandes institutions financières, les entreprises commerciales reconnaîtront les loyaux services de leurs employés en leur accordant une allocation dont ils ont autant besoin que les autres classes de travailleurs. Le gouvernement fédéral a tracé la voie; il faudrait que nombreux soient ceux qui consentent à s'y engager.

Des victoires, certes, mais la paix?

Un conquérant est prisonnier de ses victoires. Le dieu de la guerre est insatiable, il exige sans cesse de nouvelles offrandes, de nouveaux sacrifices. Ce fut le drame fatal à Alexandre et à Napoléon, c'est également la pierre d'achoppement de Hitler. Pour une nation qu'il subjuguait, il lui faut aussitôt tenter d'en dominer trois autres. Toute l'Afrique, ou peu s'en faut, y a passé. Déjà l'Europe, et ce sera demain celui de l'Amérique, si nous ne réussissons pas à faire échec aux plans ambitieux conçus à Berlin. La roue tourne et broie les hommes et les peuples. L'U.R.S.S. subit aujourd'hui les nécessités de cette inexorable logique de l'histoire.

Le chancelier allemand a longtemps attendu avant d'entreprendre l'expédition contre la Russie. Il ne s'y est résolu qu'au moment où il a constaté qu'il était impuissant à vaincre la Grande-Bretagne. Pour pouvoir poursuivre une guerre d'usure, qu'il prévoit très longue, il a voulu s'assurer des sources de ravitaillement. Il a compté sur la médiocrité de l'équipement russe pour venir à bout de cet immense pays. Jusqu'ici, il apparaît que ses prévisions étaient justes.

L'idéal eût été que les deux dictateurs eussent aligné des forces à peu près égales et qu'elles eussent réussi à s'entre-dévorier jusqu'à épuisement. Ce calcul optimiste ne cor-

respond pas à la réalité. Les troupes nazies pénètrent à différents endroits du territoire russe et rencontrent une résistance qui ne s'est pas encore révélée effective. Les Soviétiques peuvent lever une énorme armée de près de douze millions d'hommes, mais elle est en majeure partie formée de recrues et de réserves sans expérience militaire; les chefs eux-mêmes paraissent incapables d'établir un plan de combat apte à assurer une heureuse défensive. Il en va de même de l'aviation qui, tant vantée il y a quelques années, n'a pas encore accompli de prodiges.

Si nous admettons sans peine que les Allemands réussissent très probablement à dominer les régions agricoles et industrielles de la Russie, quitte à abandonner à leur sort les habitants des steppes du Nord, il reste le fait que cette victoire, pour éclatante qu'elle soit, ne laisse pas entrevoir la fin de la guerre. A cet égard, les Nazis ont maintes fois berné leur peuple. La conquête de la Pologne devait ramener la paix; celle de la France, également. Hitler devait être à Londres le 15 août 1940; il y aura bientôt une année que cette prédiction n'est pas accomplie. Nous pouvons nous demander comment les populations allemandes réagissent devant ce mirage de paix qui s'éloigne constamment d'elles à mesure qu'elles croient s'en approcher. Déceptions incessantes qui finiront par miner le moral d'un peuple grégaire et servile, mais qui néanmoins songera un jour à exiger des comptes rigoureux des chefs qui l'ont mené à combattre toujours pour des avantages illusoire.

Car il ne faudrait pas s'imaginer que l'occupation de nouveaux territoires, aussi riches qu'ils soient, profite aux sujets de Hitler. Ce que les dirigeants nazis recherchent d'abord, c'est du pétrole pour alimenter les avions et les tanks, ce sont des métaux qui entrent dans la fabrication de l'équipement militaire, ce sont tous des produits qui n'améliorent en aucune façon les conditions de vie de la population. Le blé de l'Ukraine, tout comme les plantureuses moissons de France, ne servira qu'à éviter la famine et les privations que doit s'imposer tout un peuple pour permettre le déploiement de sa gigantesque machine de guerre.

Quelques Allemands peuvent être fiers à la pensée qu'ils régissent toute l'Europe. Les classes moyennes, les ouvriers, les fonctionnaires, les paysans, les soldats eux-mêmes et leurs familles s'aperçoivent fatalement que tout cela n'est qu'un leurre et que la domination politique et économique n'est pas synonyme de bien-être. Il est possible de fanatiser toute une jeunesse en lui enseignant à vivre dangereusement, mais cette immense duperie n'est pas éternelle. Plus le ressort a été tendu, plus il est à craindre qu'il se rompe avec fracas. Hitler professe un souverain mépris des masses. Dans *Mein Kampf*, il écrivait: "Le peuple, dans son immense majorité, est d'un complexe tellement féminin que ce sont les sentiments et les émotions, beaucoup plus que l'examen objectif, qui orientent son activité et ses pensées." Cette psychologie n'est pas toujours valable. L'histoire rapporte des soulèvements populaires qui ébranlèrent les puissances les mieux établies. A la longue, l'homme se venge de qui le méprise et rejette dans le néant le chef qui, après lui avoir promis la paix et l'aisance, ne lui apporte que des victoires, des sacrifices et des misères innombrables.

Choses du temps

L'index à Paris

Les autorités allemandes n'ont pas tardé à vouloir épurer la littérature française. Ils ont publié un bulletin d'une douzaine de pages, intitulé la *Liste Otto*, dans lequel ils proscrirent les livres qu'ils jugent nuisibles à leur propre rayonnement intellectuel... et à leur régime d'occupation. Des écrivains, parmi les plus grands, ont subi les affronts de cette censure arbitraire. Toutefois, d'après les détails de ce catalogue, il est amusant de constater le manque de discernement qui a guidé les doctes professeurs dans le choix des ouvrages à lire et à proscrire!

Le premier souci des censeurs a été de supprimer tous les livres écrits en marge de la guerre actuelle. C'est ainsi qu'on a interdit *Le mémorial de la guerre blanche*, de Georges Duhamel, *les Etapes allemandes*, d'Henry Bordeaux, et *Retour au front*, de Roland Dorgelès. Ces mesures de prudence ne se sont pas toutefois étendues jusqu'aux oeuvres relatives à la guerre de 1914-18. Cependant, on a condamné le *Cabaret*, un recueil de nouvelles d'Alexandre Arnoux, un romanier facile et un chroniqueur averti de cinéma qui n'a jamais fait dans la politique.

Pour démontrer l'incohérence de cette immixtion des autorités d'occupation dans le domaine littéraire, il n'est que de constater que si Barrès et Maurras sont intégralement respectés, il en est de même d'André Gide, de Roger Martin du Gard, de Romain Rolland et de Jules Romains. Jacques Bainville en réchappe, sauf pour un cru prudent d'écarter ses *Diétètes*. Le même travail de triage s'est opéré pour des auteurs moins connus.

Il n'est plus question d'autodafé; les livres sont maintenant coupés en morceaux. En France comme en Allemagne et comme dans tous les pays qu'ils ont conquis, les Nazis s'attaquent aux intellectuels, en qui ils sentent toujours une résistance dissimulée ou carrément exprimée. L'art en effet vit de liberté et s'accommode mal de canons arbitraires. Hitler avoue sa faiblesse, puisqu'il se voit dans l'obligation de lutter contre les écrivains; il veut les empêcher de porter témoignage contre son régime et sa philosophie. Il oublie toutefois qu'un jour vient où toutes les mesures policières sont impuissantes à étouffer le grand cri de libération d'un peuple qui n'abdique pas.

DANS LES JOURNAUX

Aberration du sens national

Dans son voyage vers l'Ouest canadien, M. Mackenzie King n'a laissé passer aucune occasion pour exprimer clairement ses vues sur les grandes questions qui passionnent présentement l'opinion publique. A Vancouver comme à Calgary, il a réitéré son opposition de principe à la conscription pour service outre-mer. Il a de plus répondu sans ambiguïté à la clique brytante qui, depuis quelques semaines, le somme de se rendre en Grande-Bretagne pour conférer avec le gouvernement anglais. M. King a déclaré tout net qu'il croyait être plus utile à la cause des Alliés en demeurant au Canada et en dirigeant sur place la politique générale de son gouvernement. Le moment venu, le premier ministre n'hésitera pas à se rendre à Londres, s'il estime que sa présence est alors souhaitable. D'ici là, il entend bien que personne ne lui impose une ligne de conduite. "Je dois demeurer le seul juge, à la lumière de mes responsabilités envers le peuple canadien tout entier, du temps le plus favorable pour m'absenter du Canada." Les journaux impérialistes n'ont pas tardé à riposter et à ouvrir le premier ministre des plus basses insinuations. Pour donner une idée du sens canadien de ces feuilles au loyalisme fébrile, voici un paragraphe de l'*Ottawa Journal*:

"Quand viendra le moment favorable? Qui est en mesure de le déterminer? M. Churchill, au cours de la Grande-Bretagne assiégée, le dépositaire des secrets de la guerre et de graves vérités, juge que le moment favorable est maintenant — à la mi-juillet. M. King, à trois mille milles du théâtre des hostilités, affirme que le moment n'est pas venu. Il y a plus. M. King déclare qu'il doit être le seul juge pour décider de ce voyage.

En voilà assez pour jeter les hauts cris! Un premier ministre canadien qui ose vouloir être maître de ses actes! Quelle audace qui mérite d'être stigmatisée par toute la population! Nous avons ici un exemple frappant de l'absence totale de sentiment canadien et de fierté nationale chez un groupe de gens qui se croient Canadiens, mais qui sont avant tout des colonialistes incorrigibles.

Le Canada a atteint sa majorité politique; il n'est plus assujéti aux volontés du *Colonial Office*. Cette évolution constitutionnelle s'est opérée sans heurts, grâce à la largeur de vues des politiques anglais et à l'habileté de nos hommes d'Etat. C'est une conquête dont nous nous réjouissons. Nous pouvons l'écrire sans crainte, puisque nous manifestons dans le conflit actuel que nous n'entendons pas exercer nos droits officiellement reconnus pour saboter le Commonwealth des nations britanniques librement associées et égales entre elles. Nous estimons toutefois que les mouches du coche qui s'agitent sans cesse dans quelques chapelles toriques rendent un très mauvais service à notre pays. Nous sommes aussi assurés que ces gens n'expriment en aucune façon la pensée de M. Winston Churchill qui est trop avisé pour ne pas convenir que c'est à M. King de décider s'il se rendra à Londres, tout comme c'est de sa propre initiative que M. Menzies a fait un séjour dans la capitale anglaise. M. Smuts et M. King jugent préférable d'attendre avant de quitter momentanément leur pays. Qui mieux qu'eux connaît la situation qui les pousse à agir ainsi? Il y a vraiment trop d'individus qui sont prêts à proposer leurs conseils en toutes circonstances et à accuser de déloyauté et de trahison les hommes d'Etat qui se permettent de ne pas les suivre.

L'armée du Canada

Les onze districts militaires du pays

Dans chaque district militaire, et même dans chaque régiment, l'organisation est calquée sur celle d'Ottawa

Le mécanisme administratif du quartier général de la Défense nationale, tel que décrit dans les articles précédents, est assez souple pour rester essentiellement le même en temps de paix comme en temps de guerre. Les cadres peuvent s'élargir ou se rapetisser selon les besoins du moment.

Ces cadres sont d'ailleurs essentiellement les mêmes non seulement dans les districts militaires, où l'on retrouve en petit l'organisation centrale d'Ottawa, mais dans les formations de campagne de l'Armée canadienne, division, brigade et régiment. Il va sans dire qu'à mesure qu'on descend dans l'échelle le personnel est de moins en moins nombreux et que parfois le même officier peut cumuler plus d'une fonction. Mais dans tous les établissements militaires, il y a des officiers qui remplissent des fonctions correspondantes à celles des principaux officiers de l'Etat-major du quartier général. Le plan d'ensemble reste le même.

Au point de vue de l'administration militaire, le Canada n'est pas divisé en neuf provinces, mais en onze districts. Il y a deux districts militaires dans la province de Québec, celui de Montréal, qui porte le No 4, et celui de Québec, le No 5. Les comtés de Gatineau, Pontiac et Témiscamingue, bien que situés dans la province de Québec, appartiennent au district militaire No 3, dont le quartier général est à Kingston, parce qu'ils font partie des vallées de la Gatineau et de l'Outaouais.

Le district militaire No 4, dont le quartier général est à Montréal, a actuellement pour commandant le brigadier-général E. de B. Panet. Il comprend les comtés suivants: Abitibi, Argenteuil, Arthabaska, Bagot, Beauharnois, Berthier, Bromes, Chambly, Champlain, Châteauguay, Deux-Montagnes, Drummond, Hochelaga, Huntingdon, Iberville, Jacques-Cartier, Joliette, Labelle, Laprairie, L'Assomption, Laval, Maskinongé, Missisquoi, Montcalm, Napierville, Nicolet, Papineau, Richelieu, Rouville, Shefford, Sherbrooke, Soulanges, Stanstead, St-Hyacinthe, St-Jean, St-Maurice, Terrebonne, Val-de-France, Verchères et Yamaska. Il comprend en outre les territoires situés au nord de l'Abitibi et à l'ouest du méridien 74.

Le district militaire No 5, celui de Québec, est actuellement sous le commandement du brigadier H. Lefebvre. Il comprend les comtés suivants: Beauce, Bellechasse, Bonaventure, Charlevoix Est, Charlevoix Ouest, Chicoutimi, Compton, Dorchester, Frontenac, Gaspé Est, Gaspé Ouest, Îles de la Madeleine, Kamouraska, Las St-Jean Est, Las St-Jean Ouest, Lévis, L'Islet, Lotbinière, Matane, Matapédia, Mégantic, Montmagny, Montserrat, Portneuf, Québec, Richmond, Rimouski, Rivière du Loup, Saguenay, Témiscouata et Wolfe. Il comprend en outre les territoires situés au nord de la province et à l'est du méridien 74.

Les autres districts militaires ne correspondent pas aux limites des provinces. Il y en a trois dans l'Ontario, ceux de London, Toronto et Kingston. Le No 6 comprend la Nouvelle-Ecosse et l'île du Prince-Édouard avec quartier général à Halifax, et le No 7, celui de St-Jean, englobe toute la province du Nouveau-Brunswick. Il n'y a pas de districts portant les Nos 8 et 9, ces numéros devant servir à des développements futurs. Chacune des quatre provinces de l'Ouest forme un district militaire et les quartiers généraux sont situés à Winnipeg (Man.), Victoria (C.B.), Regina (Sask.) et Calgary (Alta.). Chacun de ces districts comprend le territoire situé au nord de la province, le Yukon étant naturellement rattaché à la Colombie-Britannique.

C'est généralement un brigadier qui commande un district militaire. Il ne faudrait toutefois pas confondre l'officier britannique qui a le grade de brigadier et le sous-officier qui porte le même nom dans l'Armée française. Le brigadier français est dans à fait au bas de l'échelle des sous-officiers; il a

de six à huit hommes sous ses ordres et correspond en somme à notre caporal. Le brigadier britannique, au contraire, est un officier supérieur qui commande à quelque 3,000 hommes. En campagne, son rôle équivaut à peu près à celui de général de brigade en France.

Il est bon de noter que le grade de brigadier-général n'existe plus dans l'Armée britannique. Il y a bien quelques officiers qui le portent, le brigadier-général E. de B. Panet, par exemple, mais c'est parce qu'ils l'ont gagné durant la dernière guerre, avant son abolition, ce qui leur donne le droit de conserver leur titre.

A propos d'officiers supérieurs, il est intéressant de faire observer qu'à l'exception du lieutenant-général A. G. L. McNaughton, commandant du corps canadien outre-mer, personne n'a un grade plus élevé que celui de major-général. Cela est interdit par notre loi de la Milice qui a établi cette restriction pour le temps de paix; mais on l'a étendue au temps de guerre pour les officiers qui sont en service au Canada. Cela n'est cependant pas une règle absolue et il ne serait pas impossible qu'on accorde un grade plus élevé aux officiers supérieurs de l'Armée canadienne si la guerre augmente leurs responsabilités.

L'organisation d'un district militaire

L'organisation d'un district militaire, avons-nous dit, reproduit, en plus petit, celle du quartier général de la Défense nationale à Ottawa. Le commandant du district représente le ministre de la Défense nationale. A ce titre, il a pleine et entière autorité sur les établissements militaires qui existent dans son district. Il reçoit d'Ottawa des instructions et des directions, et c'est lui qui donne les ordres nécessaires à leur application. Son état-major comporte quatre bureaux correspondant à ceux d'Ottawa. Seulement, l'importance relative de ces bureaux n'est pas tout à fait la même que dans la capitale.

Dans un district militaire, les fonctions administratives sont généralement les plus importantes avec celles de l'Etat-major proprement dit. Aussi, le commandant du district a-t-il deux collaborateurs principaux dont l'un représente à la fois l'adjutant-général et le quartier-maître général; cela le fait classer comme l'adjoint de ceux-ci et lui donne le titre un peu compliqué d'adjutant-général et quartier-maître général adjoint, que l'on désigne généralement par les initiales "A.A. & Q.M.G.". L'autre collaborateur du commandant de district est un officier d'Etat-major qui dirige un bureau correspondant à celui de chef de l'Etat-major à Ottawa. Celui-ci représente dans le district le maître général de l'Artillerie; n'est pas un officier supérieur et n'a pas tout un bureau à diriger; c'est généralement un technicien qui fait partie du corps des magasins militaires et qui porte le titre d'officier des magasins militaires du district; c'est lui qui fait périodiquement l'examen du matériel confié aux commandants d'unités cantonnées dans le district pour faire des rapports sur l'état de ce matériel; pour cela, il peut avoir l'assistance d'autres techniciens si c'est nécessaire. En somme, au quartier général d'un district militaire, les quatre bureaux du grand Etat-major sont représentés officiellement par des officiers dont un au moins cumule deux fonctions et en définitive, par deux bureaux principaux qui partagent le gros de la besogne.

L'ensemble de l'organisation est cependant soumis à l'autorité du commandant du district, de qui relèvent en particulier les sujets suivants: discipline, économie intérieure, direction des services, estimation des crédits nécessaires, contrôle des dépenses, entretien du matériel et des immeubles, préparation de rapports sur divers sujets à adresser au quartier général de la Défense nationale, compilation de tous les renseignements d'ordre militaire à obtenir dans les limites de son district, administration des cantines et autres établissements du même genre, permis d'entrer dans les établissements militaires, application des règlements qui régissent l'enrôlement, les services, les nominations, les avancements, les libérations, les mutations, et les licenciements; la garde des archives, les permissions et congés, l'inspection militaire, l'inspection des unités ainsi que des casernes et d'autres établissements militaires qui tombent sous sa juridiction, la mobilisation et les opérations des troupes du district. C'est au commandant du district qu'incombe encore la tâche de convoquer une cour martiale, quand c'est nécessaire, et d'exécuter la sentence; pour cela, il a l'assistance d'un substitut du juge-avocat général, représentant l'officier supérieur qui dirige à Ottawa le service juridique de l'Armée.

L'Etat-major d'un district comprend encore un certain nombre d'officiers chargés de fonctions spéciales ou techniques. Ce sont l'ingénieur du district, le médecin militaire, le vétérinaire, l'officier des magasins militaires, l'officier payeur, l'officier chargé des approvisionnements et des transports, etc. Tous ces officiers, ainsi que leurs sous-ordres, y compris les commis d'Etat-major, dépendent du district au point de vue de la discipline; mais, pour le côté technique de leurs services, ils relèvent des corps spécialisés auxquels ils appartiennent et dont le quartier général est à Ottawa.

Certains districts sont subdivisés en zones, où l'on retrouve, en plus petit, toute l'organisation du district. A un autre échelon plus bas, réduits cette fois à quelques individus et non plus à un personnel complet, les quatre grands bureaux du quartier général ont leur projection jusque dans les formations militaires les moins considérables. Commandant d'un district, la division, qui est l'unité fondamentale de l'Armée en campagne, possède un état-major où le partage de tâches procède du plan général déjà exposé. A l'intérieur de la division, il en est de même de la brigade; et à l'intérieur de la brigade, du régiment.

Ainsi donc, le commandant d'un régiment, généralement un lieutenant-colonel est à son bataillon ce que le commandant du district est à son district. Le régiment a son petit Etat-major où l'adjutant, que l'on appelle en France l'adjutant-major, mais qui a généralement chez nous le grade de capitaine, remplit les fonctions administratives qui correspondent à son titre; le commandant en second, sorte d'adjoint du commandant, lui tient lieu jusqu'à un certain point d'officier d'Etat-major; le quartier-maître du régiment s'occupe des approvisionnements, des transports et du matériel et joue tout à la fois le rôle de quartier-maître, d'officier des magasins militaires et d'officier des transports; l'Etat-major d'un régiment compte encore d'ordinaire un médecin militaire, un officier payeur et un armurier.

Il serait trop long d'entrer dans plus de détails d'une organisation vaste et compliquée dont nous n'avons voulu ici donner que les grandes lignes. Il existe d'autres services, ceux des renseignements par exemple, d'une importance secondaire en temps de paix, qui peuvent devenir essentiels en temps de guerre. Comme ceux qu'on a décrit précédemment, la plupart de ces services se retrouvent à tous les échelons, considérablement développés parfois à Ottawa, et souvent réduits, dans le régiment, à un seul homme qui peut exercer en même temps d'autres fonctions.

Il va sans dire que les formations de l'Armée canadienne qui sont actuellement outre-mer possèdent des cadres analogues. Le Corps canadien, qui commande le lieutenant-général McNaughton, est une formation de campagne qui relève du War Office. Mais le quartier général de l'Armée canadienne à Londres est une miniature du quartier général de la Défense nationale à Ottawa.

Après avoir décrit sommairement l'organisation générale de l'Armée et la division du travail dans les bureaux, nous étudierons maintenant les différents services de l'Armée de terre ainsi que les corps spécialisés dans lesquels peuvent s'enrichir les recrues dont l'Armée a actuellement grand besoin. Notre prochain article portera sur l'infanterie; il sera suivi d'un autre qui illustrera le rôle de l'infanterie en prenant comme exemple la célèbre unité d'infanterie canadienne-française, le Royal 22e Régiment.

(Ministère de la Défense nationale, Ottawa)

La confiance manque

"L'on peut craindre qu'aucune relation confiante ne puisse s'établir avec le Reich, aussi longtemps que la Prusse dominera l'Allemagne et voudra poursuivre, quand elle sera forte, à l'égard de la France, la politique que Bismarck a préconisée en la qualifiant de "politique du sucre et de la cravache". — Gabriel-Louis Jaray, président de la commission exécutive du Comité France-Amérique, 1941.

TRIBUNE LIBRE

A propos du "Devoir" et des Cabot

Monsieur le Directeur,

A propos d'un article du *Herald* sur le monument élevé à Jean Cabot, place Atwater, à Montréal, il y a plusieurs années, le *Devoir* du 19 juin écrit qu'il a été "le seul, de tous les journaux du Canada, à protester contre l'érection à Montréal d'un monument Cabot, d'un monument tel que le voulaient certains Italiens et, parmi eux, de façon toute particulière, celui qui était alors consul d'Italie au Canada." Et il ajoute:

"Tous ces Italiens voulaient un monument à Giovanni Caboto, scopritore del Canada." c'est-à-dire "Jean Cabot, découvreur du Canada." Contre cela nous nous sommes élevés, en démontrant qu'histoire par la découverte du Canada par Jean Cabot, par Sébastien Cabot ou par aucun des Cabot, n'aurait jamais été démontrée, pas plus que la découverte par les mêmes ou par aucun des mêmes de la moindre parcelle de terre nord-américaine.

Je ne me souviens pas que le *Devoir* soit intervenu à l'époque, mais je le crois sur parole. Je ne veux que m'élever contre l'agaçante présentation d'avoir été "seul" à faire ceci, "seul" à faire cela, "seul" à penser à tout.

À l'été 1903, le *Canada* s'est élevé à plusieurs reprises contre la propagande fasciste qui s'exerçait à des succès de prestige à Montréal en érigeant sur une de nos places publiques un monument ou un buste au prétendu découvreur italien du Canada, Jean Cabot, qui, avec son frère Sébastien, avait bien exploré Terre-Neuve pour le compte du roi d'Angleterre en 1497, mais dont il n'est pas sûr qu'il ait mis le pied sur la terre ferme.

Le 24 juillet 1933 notamment, le *Canada* publia un résumé des faits historiques généralement connus et acceptés à ce sujet, et je conclus que les Canadiens ne sauraient par conséquent admettre qu'on érigeât chez eux un monument à Jean Cabot, découvreur du Canada, alors que ce titre appartient à Jacques Cartier.

J'avais mené à ce sujet une campagne si vive qu'un des chefs du Fascio de Montréal (il est interné depuis juin 1940) vint me voir au *Canada* pour chercher un terrain d'entente. J'eus l'impression que le Fascio était très ennuyé que son prestige souffrit d'une entreprise dont il s'était imaginé tirer plutôt profit, et qu'il regrettaît assez de se voir embarqué dans cette mauvaise galère.

L'envoyé du Fascio me dit: "Il est certain que les Cabot ont découvert le Canada, c'est indiscutable. Seulement, nous ne voulons pas offenser les Canadiens français, avec qui nous voulons rester en bons termes. Il est question dans les milieux italiens de supprimer les mots "découvreur du Canada" sur le socle, sinon le buste sera expédié ailleurs au Canada ou hors du Canada. Nous savons ce que c'est que la susceptibilité de race et nous préchons nous-mêmes le nationalisme. Vivant au Canada, parmi vous, nous comprenons qu'il est nécessaire de ménager vos susceptibilités nationales."

"Pardon!" lui dis-je. "Il ne s'agit pas de susceptibilités nationales. Je m'en tiens à la stricte vérité historique. C'est Jacques Cartier qui a découvert le Canada et l'histoire en est garante. Cela me suffit." Mon visiteur fasciste me quitta en protestant de son désir de ne rien aggraver et en me suppliant de faire ma part pour ne pas envenimer l'affaire.

Edmond TURCOTTE.

R. S. V. P.

Réponses aux questions posées en dernière page

1—Celui des chapeliers qui le premier a eu l'idée de fabriquer un fez ne se doutait sûrement pas qu'un mauvais sort serait assuré à ses clients qu'il leur portait ou ne portait pas sa coiffure. Ce n'est ni la forme ni la couleur du fez qui font la matière du délit. Sa couleur est le rouge, qui est aussi la couleur de fonds des pavillons des divers États musulmans. Il a la forme d'un tronc de cône, c'est-à-dire à peu près celle d'un pot de fleurs renversé. Il est donc des plus faciles à fabriquer. C'est ce qui dès le début le rendit populaire. Mais il n'eût pourtant jamais été si répandu si un symbole ne s'était attaché à sa forme et à sa couleur. Le fez devint presque aussitôt la coiffure typique des vrais musulmans, des "croquants". Le fez obtint son heure de renommée lorsque, après la première grande guerre, la Turquie entreprit de se moderniser. Ce pays devint une république, laïque comme elles le sont toutes; ce qui veut dire qu'il n'y a pas de religions spécialement protégées par l'Etat. Les jeunes Turcs adoptèrent aussitôt les chapeaux européens tandis que les vieux conservaient le fez comme marque d'opposition. C'est pourquoi il fut proscrit. L'Egypte, par contre, devenue plus "croquante", le reprit.

2—Il eût peut-être été plus exact de dire: comment peut-on faire recommencer à bouillir de l'eau quand le vase qui la contient est arrosé d'eau froide. Cette correction faite, le problème n'en est pas résolu pour cela et n'en reste pas moins complexe. C'est Franklin qui eut le mérite de donner la première explication de ce petit fait bizarre. Après avoir fait bouillir de l'eau dans ce ballon de verre, ce qui chassait la plus grande partie de l'air, il bouchait le ballon et le retournait, celui en bas, dans une cuve contenant de l'eau à la température ordinaire, afin d'empêcher un retour d'air. Puis, comme nous avons dit, il jetait de l'eau froide sur la partie supérieure du ballon qui se trouvait maintenant en haut. L'explication tient en ceci qu'il faut, pour qu'il y ait ébullition, qu'il existe une différence nette de température et de pression entre le vase contenant l'eau qui bout et l'air extérieur. L'eau froide qu'on jette provoque immédiatement cette différence car le ballon a conservé une partie de sa chaleur et le contraste nécessaire est accusé avec l'extérieur refroidi. De même, en été, une liqueur froide provoque en nous une abondante transpiration, même si la température n'était pas accablante.

3—Plût à Dieu que cette souris et ce plant de tomate fussent seulement des fétiches et que l'on pourrait se contenter de sourire en se disant qu'il s'agit de la superstition populaire à des aspects curieux et qu'après tout cela ne fait de mal à personne que l'un et l'autre de ces êtres se trouvent à l'intérieur d'un submersible, quoique nous ne voyons pas ce qu'ils y ont à faire. Les marins ne regardent pas la chose du même oeil et ce n'est pas par pur entraînement ou par crédulité qu'ils s'intéressent passionnément à l'état de l'un et de l'autre pendant leurs plongées. La souris et le végétal ont une grave mission: celle de témoigner de la pureté de l'air ambiant, question excessivement importante puisque, pendant plusieurs heures, il faudra que soixante hommes ou plus vivent dans un milieu fermé et se partagent le même oxygène. La souris et le plant sont plus sensibles que les humains aux variations de la teneur de l'air en oxygène. Comme ils en consomment eux-mêmes une quantité infime, on ne peut donc prétendre qu'ils ravivent à l'équipage l'air pur dont il a besoin. Les commandants de submersibles ont appris à se conformer impérativement aux indications que donnent la souris en cessant de se promener ou la plante en se frotissant.

L'HOTEL WINDSOR possède une atmosphère de distinction très recherchée et est visité par des voyageurs de renom venant de toutes les parties du monde. Il est renommé pour ses chambres modernes et confortables, son excellente cuisine et son service courtis.

Windsor

CARRÉ DOMINION

Staline admet que les...

(Suite de la page 1) Le Japon ferait le blocus de Vladivostok...

Le port de Mourmansk détruit Helsinki, 2 (P.A.) — Le journal finlandais Ita Sanomat prétend...

Raid sur Bucarest New-York, 2 (P.A.) — Radio-Moscou a annoncé, ce soir, que de ses bombardiers ont attaqué Bucarest...

Constantza détruit Londres, 2 (P.C.) — La B.B.C. a attribué, ce soir, à Moscou un rapport qui veut qu'une escadre russe de la mer Noire ait bombardé et complètement détruit la base navale roumaine de Constantza.

Contre-offensive russe Vichy, 2 (P.A.) — Dans les milieux militaires de Vichy, on dit, ce soir, que les Russes ont lancé, sur tout le front de l'est, une puissante contre-offensive. Le premier résultat qu'elle a donné jusqu'ici a été de ralentir les poussées de l'ennemi.

Moscou admet que des Allemands sont à l'est de Minsk Moscou, jeudi, 3 (P.A.) — L'armée rouge rapporte, ce matin, que du port septentrional de Mourmansk jusqu'à la ville de Luck, située dans le sud-est de la Pologne, elle livre de terribles batailles aux Allemands.

Moscou, jeudi, 3 (P.A.) — L'armée rouge rapporte, ce matin, que du port septentrional de Mourmansk jusqu'à la ville de Luck, située dans le sud-est de la Pologne, elle livre de terribles batailles aux Allemands.

Moscou, jeudi, 3 (P.A.) — L'armée rouge rapporte, ce matin, que du port septentrional de Mourmansk jusqu'à la ville de Luck, située dans le sud-est de la Pologne, elle livre de terribles batailles aux Allemands.

Moscou, jeudi, 3 (P.A.) — L'armée rouge rapporte, ce matin, que du port septentrional de Mourmansk jusqu'à la ville de Luck, située dans le sud-est de la Pologne, elle livre de terribles batailles aux Allemands.

Moscou, jeudi, 3 (P.A.) — L'armée rouge rapporte, ce matin, que du port septentrional de Mourmansk jusqu'à la ville de Luck, située dans le sud-est de la Pologne, elle livre de terribles batailles aux Allemands.

Moscou, jeudi, 3 (P.A.) — L'armée rouge rapporte, ce matin, que du port septentrional de Mourmansk jusqu'à la ville de Luck, située dans le sud-est de la Pologne, elle livre de terribles batailles aux Allemands.

Moscou, jeudi, 3 (P.A.) — L'armée rouge rapporte, ce matin, que du port septentrional de Mourmansk jusqu'à la ville de Luck, située dans le sud-est de la Pologne, elle livre de terribles batailles aux Allemands.

Moscou, jeudi, 3 (P.A.) — L'armée rouge rapporte, ce matin, que du port septentrional de Mourmansk jusqu'à la ville de Luck, située dans le sud-est de la Pologne, elle livre de terribles batailles aux Allemands.

Moscou, jeudi, 3 (P.A.) — L'armée rouge rapporte, ce matin, que du port septentrional de Mourmansk jusqu'à la ville de Luck, située dans le sud-est de la Pologne, elle livre de terribles batailles aux Allemands.

Moscou, jeudi, 3 (P.A.) — L'armée rouge rapporte, ce matin, que du port septentrional de Mourmansk jusqu'à la ville de Luck, située dans le sud-est de la Pologne, elle livre de terribles batailles aux Allemands.

Moscou, jeudi, 3 (P.A.) — L'armée rouge rapporte, ce matin, que du port septentrional de Mourmansk jusqu'à la ville de Luck, située dans le sud-est de la Pologne, elle livre de terribles batailles aux Allemands.

Moscou, jeudi, 3 (P.A.) — L'armée rouge rapporte, ce matin, que du port septentrional de Mourmansk jusqu'à la ville de Luck, située dans le sud-est de la Pologne, elle livre de terribles batailles aux Allemands.

Moscou, jeudi, 3 (P.A.) — L'armée rouge rapporte, ce matin, que du port septentrional de Mourmansk jusqu'à la ville de Luck, située dans le sud-est de la Pologne, elle livre de terribles batailles aux Allemands.

Moscou, jeudi, 3 (P.A.) — L'armée rouge rapporte, ce matin, que du port septentrional de Mourmansk jusqu'à la ville de Luck, située dans le sud-est de la Pologne, elle livre de terribles batailles aux Allemands.

Moscou, jeudi, 3 (P.A.) — L'armée rouge rapporte, ce matin, que du port septentrional de Mourmansk jusqu'à la ville de Luck, située dans le sud-est de la Pologne, elle livre de terribles batailles aux Allemands.

Moscou, jeudi, 3 (P.A.) — L'armée rouge rapporte, ce matin, que du port septentrional de Mourmansk jusqu'à la ville de Luck, située dans le sud-est de la Pologne, elle livre de terribles batailles aux Allemands.

Moscou, jeudi, 3 (P.A.) — L'armée rouge rapporte, ce matin, que du port septentrional de Mourmansk jusqu'à la ville de Luck, située dans le sud-est de la Pologne, elle livre de terribles batailles aux Allemands.

Moscou, jeudi, 3 (P.A.) — L'armée rouge rapporte, ce matin, que du port septentrional de Mourmansk jusqu'à la ville de Luck, située dans le sud-est de la Pologne, elle livre de terribles batailles aux Allemands.

Moscou, jeudi, 3 (P.A.) — L'armée rouge rapporte, ce matin, que du port septentrional de Mourmansk jusqu'à la ville de Luck, située dans le sud-est de la Pologne, elle livre de terribles batailles aux Allemands.

Moscou, jeudi, 3 (P.A.) — L'armée rouge rapporte, ce matin, que du port septentrional de Mourmansk jusqu'à la ville de Luck, située dans le sud-est de la Pologne, elle livre de terribles batailles aux Allemands.

Moscou, jeudi, 3 (P.A.) — L'armée rouge rapporte, ce matin, que du port septentrional de Mourmansk jusqu'à la ville de Luck, située dans le sud-est de la Pologne, elle livre de terribles batailles aux Allemands.

Moscou, jeudi, 3 (P.A.) — L'armée rouge rapporte, ce matin, que du port septentrional de Mourmansk jusqu'à la ville de Luck, située dans le sud-est de la Pologne, elle livre de terribles batailles aux Allemands.

Moscou, jeudi, 3 (P.A.) — L'armée rouge rapporte, ce matin, que du port septentrional de Mourmansk jusqu'à la ville de Luck, située dans le sud-est de la Pologne, elle livre de terribles batailles aux Allemands.

Moscou, jeudi, 3 (P.A.) — L'armée rouge rapporte, ce matin, que du port septentrional de Mourmansk jusqu'à la ville de Luck, située dans le sud-est de la Pologne, elle livre de terribles batailles aux Allemands.

Moscou, jeudi, 3 (P.A.) — L'armée rouge rapporte, ce matin, que du port septentrional de Mourmansk jusqu'à la ville de Luck, située dans le sud-est de la Pologne, elle livre de terribles batailles aux Allemands.

Moscou, jeudi, 3 (P.A.) — L'armée rouge rapporte, ce matin, que du port septentrional de Mourmansk jusqu'à la ville de Luck, située dans le sud-est de la Pologne, elle livre de terribles batailles aux Allemands.

Moscou, jeudi, 3 (P.A.) — L'armée rouge rapporte, ce matin, que du port septentrional de Mourmansk jusqu'à la ville de Luck, située dans le sud-est de la Pologne, elle livre de terribles batailles aux Allemands.

Hollywood tournera au Canada un film sur l'aviation militaire canadienne

Ottawa, 2 (P.C.) — La R.C.A.F. apprend de Hollywood, ce soir, que la troupe qui doit jouer dans un film sur la R.C.A.F., quittera le Canada le 11 juillet.

Les changements de l'impôt de la défense nationale en vigueur Ottawa, 2 (P.C.) — Des porte-parole du ministère du revenu national ont déclaré ce soir que le nouvel impôt de la défense nationale a été appliqué dès aujourd'hui aux pays venant de l'étranger.

15 personnes chassées de leur foyer par un incendie Ottawa, 2 (P.C.) — Un incendie attribué à la défectuosité des fils électriques a chassé 15 personnes de leur foyer aujourd'hui.

Nouveau juge des Sessions de la paix Québec, 2 (Du correspondant parlementaire du Canada) — Sur la recommandation de l'hon. Wilfrid Groulx, procureur général, M. Charles Gendron, C.R., greffier des sessions de la paix à Québec, a été nommé juge suppléant de la cour des sessions de la paix par le cabinet provincial à Québec.

La mort de M. Félix Hébert, de St-Grégoire, fut accidentelle Québec, 2 (P.C.) — Un jury du coroner a déclaré aujourd'hui que la mort de M. Félix Hébert, 60 ans, de St-Grégoire de Nicolet, trouvé sur la route, à Forterville, dimanche dernier, est accidentelle.

Colons mis à l'amende pour les feux de forêt Québec, 2 (P.C.) — Environ trente hommes, la plupart des colons de différentes parties de la province, ont été déclarés coupables d'avoir illégalement fait des feux d'abatis qui ont causé des feux de forêt.

Le recensement du Canada est dans sa dernière phase Ottawa, 2 (P.C.) — L'Office fédéral de la statistique, chargé de trier et de classer les renseignements obtenus par les énumérateurs du recensement canadien, aujourd'hui, que ce dénombrement est dans sa phase finale.

La première brigade canadienne de chars d'assaut arrive outre-mer (Suite de la page 1) L'Allemagne "s'empare de la Russie, nous sommes les suivants."

Hitler prétend que 5,774 tanks russes ont été détruits Berlin, 2 (P.A.) — Voici le texte d'un communiqué, daté du quartier général de Hitler, sur le front de l'est, que le haut commandement allemand a publié, ce soir :

Le communiqué cite ensuite à l'ordre du jour des officiers et des soldats qui se sont particulièrement distingués au feu.

La Russie peut encore mobiliser 10,000,000 d'hommes Moscou, 2 (P.A.) — La Russie soviétique a officiellement, aujourd'hui, remercié les Etats-Unis de l'attitude qu'ils ont prise à l'endroit du conflit russo-allemand et elle a déclaré que Hitler ne "pourra jamais gagner la guerre".

Le communiqué cite ensuite à l'ordre du jour des officiers et des soldats qui se sont particulièrement distingués au feu.

Le communiqué cite ensuite à l'ordre du jour des officiers et des soldats qui se sont particulièrement distingués au feu.

Le communiqué cite ensuite à l'ordre du jour des officiers et des soldats qui se sont particulièrement distingués au feu.

Le communiqué cite ensuite à l'ordre du jour des officiers et des soldats qui se sont particulièrement distingués au feu.

Le communiqué cite ensuite à l'ordre du jour des officiers et des soldats qui se sont particulièrement distingués au feu.

Le communiqué cite ensuite à l'ordre du jour des officiers et des soldats qui se sont particulièrement distingués au feu.

Le communiqué cite ensuite à l'ordre du jour des officiers et des soldats qui se sont particulièrement distingués au feu.

Le communiqué cite ensuite à l'ordre du jour des officiers et des soldats qui se sont particulièrement distingués au feu.

Le communiqué cite ensuite à l'ordre du jour des officiers et des soldats qui se sont particulièrement distingués au feu.

Le communiqué cite ensuite à l'ordre du jour des officiers et des soldats qui se sont particulièrement distingués au feu.

Le communiqué cite ensuite à l'ordre du jour des officiers et des soldats qui se sont particulièrement distingués au feu.

Le communiqué cite ensuite à l'ordre du jour des officiers et des soldats qui se sont particulièrement distingués au feu.

Le communiqué cite ensuite à l'ordre du jour des officiers et des soldats qui se sont particulièrement distingués au feu.

Le communiqué cite ensuite à l'ordre du jour des officiers et des soldats qui se sont particulièrement distingués au feu.

Le communiqué cite ensuite à l'ordre du jour des officiers et des soldats qui se sont particulièrement distingués au feu.

Le communiqué cite ensuite à l'ordre du jour des officiers et des soldats qui se sont particulièrement distingués au feu.

Le communiqué cite ensuite à l'ordre du jour des officiers et des soldats qui se sont particulièrement distingués au feu.

Le communiqué cite ensuite à l'ordre du jour des officiers et des soldats qui se sont particulièrement distingués au feu.

Le communiqué cite ensuite à l'ordre du jour des officiers et des soldats qui se sont particulièrement distingués au feu.

Le communiqué cite ensuite à l'ordre du jour des officiers et des soldats qui se sont particulièrement distingués au feu.

Le communiqué cite ensuite à l'ordre du jour des officiers et des soldats qui se sont particulièrement distingués au feu.

1 survivant du désastre du "Don"

Harpwell, Me, 2 (P.A.) — On entretient l'espoir de retrouver vivant au moins un des 35 excursionnistes qui ont péri dans la tragédie du yacht "Don", dimanche dernier, au cours d'une promenade dans la baie de Casco. On n'a pas encore découvert comment l'embarcation de 44 pieds a coulé.

Le survivant en question serait apparemment Jack Kersey, 42 ans, bijoutier de Rumford. Un homme a en effet découvert une jarre de conserves contenant une note qui se lisait ainsi : "Suis sur une île. Blessé". Cette note était signée "Jack".

La marine américaine n'a pas combattu (Suite de la page 1) de la patrouille de l'Atlantique soient entrés en action contre des sous-marins nazis.

Par ailleurs, le directeur du Bureau de la production a émis une déclaration demandant au peuple plus de "labour et de sueurs" pour accélérer le programme de défense et porter un coup d'arrêt au "despotisme et à l'esclavage".

Le personnel de l'hôpital dont il est question plus haut se compose de plus de 30 médecins, sous la direction d'un colonel de Montréal et de Blanche Herman.

Il y a six mois, cette nouvelle unité de l'armée canadienne n'existait pas et elle ne faisait même pas partie de notre programme militaire.

Les autres unités débarquées en Angleterre se composent des membres de la 3e division et d'une division blindée.

La brigade de chars d'assaut coopérera avec l'armée canadienne, sous le commandement du lieutenant-général A. G. L. McNaughton.

Il y a 5 mois, après consultation avec le gouvernement britannique, le ministre de la Défense Ralston s'est mis à la tâche d'organiser cette brigade.

Le brigadier Worthington est reconnu comme le spécialiste canadien par excellence des chars d'assaut.

Escadilles canadiennes formées en Angleterre (Suite de la page 1) M. King a ajouté plus tard, en s'adressant aux ouvriers d'une usine, que chacune des heures de leur travail est une grande contribution à la survivance de notre pays.

De bonne heure dans la journée, le premier ministre a visité les usines de la ville et l'aviation géante qui construira des appareils Boeing.

Après plus d'une semaine de réunions entre les membres du cabinet, les chefs de l'armée et de la marine, le gouvernement a décidé au cours d'une session de 2 heures, de la politique future du Japon.

Le communiqué cite ensuite à l'ordre du jour des officiers et des soldats qui se sont particulièrement distingués au feu.

Le communiqué cite ensuite à l'ordre du jour des officiers et des soldats qui se sont particulièrement distingués au feu.

Le communiqué cite ensuite à l'ordre du jour des officiers et des soldats qui se sont particulièrement distingués au feu.

Le communiqué cite ensuite à l'ordre du jour des officiers et des soldats qui se sont particulièrement distingués au feu.

Le communiqué cite ensuite à l'ordre du jour des officiers et des soldats qui se sont particulièrement distingués au feu.

Le communiqué cite ensuite à l'ordre du jour des officiers et des soldats qui se sont particulièrement distingués au feu.

Le communiqué cite ensuite à l'ordre du jour des officiers et des soldats qui se sont particulièrement distingués au feu.

Le communiqué cite ensuite à l'ordre du jour des officiers et des soldats qui se sont particulièrement distingués au feu.

Le communiqué cite ensuite à l'ordre du jour des officiers et des soldats qui se sont particulièrement distingués au feu.

Le communiqué cite ensuite à l'ordre du jour des officiers et des soldats qui se sont particulièrement distingués au feu.

Le communiqué cite ensuite à l'ordre du jour des officiers et des soldats qui se sont particulièrement distingués au feu.

Le communiqué cite ensuite à l'ordre du jour des officiers et des soldats qui se sont particulièrement distingués au feu.

Le communiqué cite ensuite à l'ordre du jour des officiers et des soldats qui se sont particulièrement distingués au feu.

Le communiqué cite ensuite à l'ordre du jour des officiers et des soldats qui se sont particulièrement distingués au feu.

Le communiqué cite ensuite à l'ordre du jour des officiers et des soldats qui se sont particulièrement distingués au feu.

Le communiqué cite ensuite à l'ordre du jour des officiers et des soldats qui se sont particulièrement distingués au feu.

Le communiqué cite ensuite à l'ordre du jour des officiers et des soldats qui se sont particulièrement distingués au feu.

Le communiqué cite ensuite à l'ordre du jour des officiers et des soldats qui se sont particulièrement distingués au feu.

Le communiqué cite ensuite à l'ordre du jour des officiers et des soldats qui se sont particulièrement distingués au feu.

Navire hôpital italien détenu

Londres, 2 (P.C.) — Un navire-hôpital italien, intercepté au large d'Aden, sera détenu et utilisé durant une période d'au moins 6 mois pour remplacer un navire-hôpital britannique endommagé par l'ennemi, a annoncé le gouvernement britannique.

Le gouvernement anglais est dorénavant résolu à ne plus tolérer ces violations d'une convention qui porte les signatures de l'Allemagne et de l'Italie.

Le personnel de l'hôpital dont il est question plus haut se compose de plus de 30 médecins, sous la direction d'un colonel de Montréal et de Blanche Herman.

Il y a six mois, cette nouvelle unité de l'armée canadienne n'existait pas et elle ne faisait même pas partie de notre programme militaire.

Les autres unités débarquées en Angleterre se composent des membres de la 3e division et d'une division blindée.

La brigade de chars d'assaut coopérera avec l'armée canadienne, sous le commandement du lieutenant-général A. G. L. McNaughton.

Il y a 5 mois, après consultation avec le gouvernement britannique, le ministre de la Défense Ralston s'est mis à la tâche d'organiser cette brigade.

Le brigadier Worthington est reconnu comme le spécialiste canadien par excellence des chars d'assaut.

Escadilles canadiennes formées en Angleterre (Suite de la page 1) M. King a ajouté plus tard, en s'adressant aux ouvriers d'une usine, que chacune des heures de leur travail est une grande contribution à la survivance de notre pays.

De bonne heure dans la journée, le premier ministre a visité les usines de la ville et l'aviation géante qui construira des appareils Boeing.

Après plus d'une semaine de réunions entre les membres du cabinet, les chefs de l'armée et de la marine, le gouvernement a décidé au cours d'une session de 2 heures, de la politique future du Japon.

Le communiqué cite ensuite à l'ordre du jour des officiers et des soldats qui se sont particulièrement distingués au feu.

Le communiqué cite ensuite à l'ordre du jour des officiers et des soldats qui se sont particulièrement distingués au feu.

Le communiqué cite ensuite à l'ordre du jour des officiers et des soldats qui se sont particulièrement distingués au feu.

Le communiqué cite ensuite à l'ordre du jour des officiers et des soldats qui se sont particulièrement distingués au feu.

Le communiqué cite ensuite à l'ordre du jour des officiers et des soldats qui se sont particulièrement distingués au feu.

Le communiqué cite ensuite à l'ordre du jour des officiers et des soldats qui se sont particulièrement distingués au feu.

Le communiqué cite ensuite à l'ordre du jour des officiers et des soldats qui se sont particulièrement distingués au feu.

Le communiqué cite ensuite à l'ordre du jour des officiers et des soldats qui se sont particulièrement distingués au feu.

Le communiqué cite ensuite à l'ordre du jour des officiers et des soldats qui se sont particulièrement distingués au feu.

Le communiqué cite ensuite à l'ordre du jour des officiers et des soldats qui se sont particulièrement distingués au feu.

Le communiqué cite ensuite à l'ordre du jour des officiers et des soldats qui se sont particulièrement distingués au feu.

Le communiqué cite ensuite à l'ordre du jour des officiers et des soldats qui se sont particulièrement distingués au feu.

Le communiqué cite ensuite à l'ordre du jour des officiers et des soldats qui se sont particulièrement distingués au feu.

Le communiqué cite ensuite à l'ordre du jour des officiers et des soldats qui se sont particulièrement distingués au feu.

Le communiqué cite ensuite à l'ordre du jour des officiers et des soldats qui se sont particulièrement distingués au feu.

Le communiqué cite ensuite à l'ordre du jour des officiers et des soldats qui se sont particulièrement distingués au feu.

Le communiqué cite ensuite à l'ordre du jour des officiers et des soldats qui se sont particulièrement distingués au feu.

Le communiqué cite ensuite à l'ordre du jour des officiers et des soldats qui se sont particulièrement distingués au feu.

Le communiqué cite ensuite à l'ordre du jour des officiers et des soldats qui se sont particulièrement distingués au feu.

Le communiqué cite ensuite à l'ordre du jour des officiers et des soldats qui se sont particulièrement distingués au feu.

Le communiqué cite ensuite à l'ordre du jour des officiers et des soldats qui se sont particulièrement distingués au feu.

Perte de 3 navires alliés

New-York, 2 (P.A.) — Trois navires alliés, d'un tonnage global de 15,313 tonnes, ont été coulés, mande-t-on ici dans les cercles maritimes.

Le paquebot britannique "Cairo City", de 4,792 tonnes, fut bombardé et coulé en Méditerranée, et le cargo grec "Themoni", de 5,719 tonnes, a subi le même sort.

Par ailleurs, un autre cargo grec, le "Point Clear", de 4,839 tonnes, aurait réussi à gagner Alexandrie, après avoir été sérieusement endommagé par des avions de l'axe, près de la Grèce.

afin que les navires marchands puissent les éviter.

Il y a quelques semaines, des journalistes de Washington rapportèrent que certains navires de guerre américains avaient participé à des engagements contre des sous-marins nazis. Le sénateur isolationniste Burton Wheeler proposait ensuite, il y a quelques jours, que le Sénat fasse enquête et révèle la situation.

Les reporters ont parlé de cet incident à M. Knox aujourd'hui.

Il n'y a pas eu de combat, a-t-il dit, pas de perte de vie ou d'équipement et nos navires n'ont pas escorté de convois.

"Les rapports en question sont absolument faux", a-t-il ajouté.

Il a refusé, toutefois, de dire si son discours de mardi soir, réclamant l'action de la marine américaine contre les sous-marins nazis, avait l'approbation de la Maison Blanche.

afin que les navires marchands puissent les éviter.

Il y a quelques semaines, des journalistes de Washington rapportèrent que certains navires de guerre américains avaient participé à des engagements contre des sous-marins nazis. Le sénateur isolationniste Burton Wheeler proposait ensuite, il y a quelques jours, que le Sénat fasse enquête et révèle la situation.

Les reporters ont parlé de cet incident à M. Knox aujourd'hui.

Il n'y a pas eu de combat, a-t-il dit, pas de perte de vie ou d'équipement et nos navires n'ont pas escorté de convois.

"Les rapports en question sont absolument faux", a-t-il ajouté.

Il a refusé, toutefois, de dire si son discours de mardi soir, réclamant l'action de la marine américaine contre les sous-marins nazis, avait l'approbation de la Maison Blanche.

afin que les navires marchands puissent les éviter.

Il y a quelques semaines, des journalistes de Washington rapportèrent que certains navires de guerre américains avaient participé à des engagements contre des sous-marins nazis. Le sénateur isolationniste Burton Wheeler proposait ensuite, il y a quelques jours, que le Sénat fasse enquête et révèle la situation.

Les reporters ont parlé de cet incident à M. Knox aujourd'hui.

Il n'y a pas eu de combat, a-t-il dit, pas de perte de vie ou d'équipement et nos navires n'ont pas escorté de convois.

"Les rapports en question sont absolument faux", a-t-il ajouté.

Il a refusé, toutefois, de dire si son discours de mardi soir, réclamant l'action de la marine américaine contre les sous-marins nazis, avait l'approbation de la Maison Blanche.

afin que les navires marchands puissent les éviter.

Il y a quelques semaines, des journalistes de Washington rapportèrent que certains navires de guerre américains avaient participé à des engagements contre des sous-marins nazis. Le sénateur isolationniste Burton Wheeler proposait ensuite, il y a quelques jours, que le Sénat fasse enquête et révèle la situation.

Les reporters ont parlé de cet incident à M. Knox aujourd'hui.

Il n'y a pas eu de combat, a-t-il dit, pas de perte de vie ou d'équipement et nos navires n'ont pas escorté de convois.

"Les rapports en question sont absolument faux", a-t-il ajouté.

Il a refusé, toutefois, de dire si son discours de mardi soir, réclamant l'action de la marine américaine contre les sous-marins nazis, avait l'approbation de la Maison Blanche.

afin que les navires marchands puissent les éviter.

Il y a quelques semaines, des journalistes de Washington rapportèrent que certains navires de guerre américains avaient participé à des engagements contre des sous-marins nazis. Le sénateur isolationniste Burton Wheeler proposait ensuite, il y a quelques jours, que le Sénat fasse enquête et révèle la situation.

Les reporters ont parlé de cet incident à M. Knox aujourd'hui.

Il n'y a pas eu de combat, a-t-il dit, pas de perte de vie ou d'équipement et nos navires n'ont pas escorté de convois.

"Les rapports en question sont absolument faux", a-t-il ajouté.

Nécrologie

BOLDUC — A Montréal, le 30 juin 1941 à l'âge de 11 ans et 8 mois, est décédé Jean-Baptiste Bolduc, fils de M. et Mme Yvonne Morrissette demeurant à 2042 Cartier. Funérailles ce matin à l'église St-Marcel à 8 heures.

DECES

BADEAUX. — A Trois-Rivières, le 1er juillet 1941 à l'âge de 83 ans est décédé Louis Badeaux, rentier, époux de feu Adèle Lefebvre-Denoncourt. Les funérailles auront lieu vendredi, le 4 juillet 1941.

Publicité pour 'POLICE DE LA VICTOIRE' par Mutual Life of Canada. Contient un titre principal, une introduction, des questions à poser, des réponses et des coordonnées.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

La victime recra une indemnité de la Ville

L'hon. juge E.-M. McDougall, de la cour supérieure, a condamné, hier la Ville de Montréal, à payer \$6,200 à Mlle Leonore S. Bullock, à la suite d'un accident de trottoir survenu le 10 mars 1940, à l'angle des rues Victoria et Sainte-Catherine. La demanderesse avait réclamé \$26,000; elle avait subi une fracture grave de la jambe droite.

Dans sa poursuite, elle avait prétendu que le trottoir était en mauvais état et que sa surface était glissante. Le tribunal a déclaré qu'une fois la preuve faite par la victime qu'elle avait fait une chute sur une surface glissante, il appartenait ensuite à la Ville de s'expliquer elle-même en prouvant qu'elle n'avait pas été capable d'empêcher cet état de choses.

Le juge déclare qu'en fait la Ville aurait pu empêcher l'accident, si des précautions raisonnables avaient été prises.

Avis Légaux

Avis aux créanciers de la première assemblée sur cession

Avis est par les présentes donné que FERDINAND DUPUIS, épicière, faisant affaire au No 1528 rue Laurier est, Montréal, Qué., a fait cession de ses biens le 28ème jour de juillet, 1941, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 10ème jour de juillet 1941, à 10.00 heures de l'avant-midi, à la Chambre 31, Palais de Justice, Montréal.

Pour avoir le droit de voter à ladite assemblée, il faut que les preuves des réclamations et les procurations soient déposées entre mes mains avant l'assemblée.

Les personnes qui ont des réclamations à l'encontre de ces biens doivent les faire parvenir au gardien ou au syndic, lorsqu'il sera nommé, avant que la distribution ne soit faite, à défaut de quoi le produit de l'actif sera distribué entre les ayants droit, sans égard à ces réclamations.

Daté à Montréal, le 28ème jour de juillet 1941.

J.-O. BONNIER, Gardien.

COUR SUPERIEURE

ROBERT THOMPSON, de la cité et district de Montréal, portier, Demandeur.

DE GERALDINE THORNHILL, autrefois de la cité et district de Montréal, et maintenant de lieux incconnus, Défenderesse.

HONORABLE JULES ALLARD, en sa qualité de Protonotaire de la Cour Supérieure pour le district de Montréal.

Mis-en-cause.

Il est ordonné à la défenderesse de comparaitre dans le mois.

MONTREAL, 27 juin, 1941.

T. DEPATIE, D.P.C.

COUR SUPERIEURE

DAME MURIEL CONLON, de la Cité et district de Montréal, épouse, commune en biens de John Wasy, ouvrier, autrefois de la cité et district de Montréal et maintenant de lieux incconnus, Demandeur.

ALBERT ENGLISH, de la cité et district de Montréal, Défendeur.

Mis-en-cause.

Il est ordonné au mis-en-cause de comparaitre dans le mois.

MONTREAL, 30 juin, 1941.

T. DEPATIE, D.P.C.

Cartes PROFESSIONNELLES

AVOCATS

Geoffroy & Prud'homme
AVOCATS ET PROCUREURS
Aimé Geoffroy, c.p.
J.-Alex. Prud'homme, c.p.
C.-Antoine Geoffroy, L.L.L.
Paul-S. Major, L.L.B.
112, rue Saint-Jacques
TÉL. HARBOUR 8777 — MONTREAL
Adresse télégraphique: Geoffroy

BRAIS & CAMPBELL
AVOCATS ET PROCUREURS
Hon. F.-PHILIPPE BRAIS, C.L., C.R.
A. J. CAMPBELL
L. F. de GRANDRE
Edifice Banque Royale
300 ouest, rue St-Jacques
MONTREAL

JACQUES PATENAUE
AVOCAT
182 est, rue Notre-Dame - L.A. 9633
Suite 18

ANDRE MARTIN
B.A., B.L.M.
AVOCAT
Suite 101 - 300 ouest, St-Jacques
Montréal

GEORGES-F. REID
AVOCAT
Edifice Verailles,
60 ouest, rue St-Jacques - Montréal

JEAN HETU
AVOCAT
87 St-Jacques Ouest

Cour Supérieure

Division de Pratique
le 2 juillet 1941

Président: L'honorable juge Bertrand
Les jugements suivants furent rendus:
Dame K. Bon contre F. Rodary; jugement autorisant à ester en justice.
E. Trudeau contre A. Guindon; motion réglée hors de cour.
Dame M. Jones contre Héritiers Warren Paterson; jugement pour \$131.25 avec int. et dépens.
Dames M.-A. Brisebois contre E. Kliff et Georges Kadouan et autre, tiers-saisi; jugement déclarant bonne et valable saisie-arrêt en cette cause.
J.-R. Régiole contre J. Chailfoux et J.-N.-A. PrunEAU et autre, tiers-saisi; jugement déclarant saisie-arrêt bonne et valable.
George Henri Lefebvre contre dame Yvonne Albert; jugement pour \$112.52 avec int. et dépens.
J. Winter Import Co. contre Universal Shoe and Sporting Goods Co. Ltd.; jugement pour \$117.12 avec int. et dépens.
Credito Moderne (Itée) contre George William Taylor et autre; jugement autorisant examen avant défenses.
Dames S. Milbourne contre B. Leeman et autre; jugement accordant motion pour substitution de procureurs.
George Henri Lefebvre contre Joseph LaBelle et autre; jugement déclarant faits et articles avérés.
Sylvia Shapiro contre Carl Averback; jugement autorisant à ester en justice.
Catherine Kiers contre J.-W. Desforges et Roger Desforges; jugement autorisant examen avant défenses.
Lorain Lefebvre contre Emile Legault; jugement autorisant à ester en forme pauperis.
Lilian Rogers contre Paul Paré et Léopold Guerin; jugement autorisant à ester en forme pauperis.

Aveux en bloc de dix Syriens

Le juge Maurice Tétréau ajourne à ce matin le prononcé des sentences

Me Lucien Gendron, c.r., avocat de dix Syriens accusés d'avoir violé la loi de la défense nationale, soit en refusant de se soumettre à l'examen médical, obligatoire, soit en tentant de corrompre un officier public pour faire retarder leur service militaire ou celui de leurs parents, a causé toute une surprise hier, devant le juge Maurice Tétréau, en déclarant que tous ses clients désiraient s'avouer coupables. Me Roger Masse, le greffier, lut à chacun des prévenus l'acte d'accusation, et, après les aveux, le tribunal ajourna le prononcé des sentences à ce matin. Voici la liste des coupables: Anthony Phillip Shatilla, 25 ans, 15, rue Cambrai; Halem Courey, 26 ans, 1141 est, boulevard St-Joseph; Waddeh Courey, 24 ans, même adresse; Maurice Shamy, 24 ans, 1, est, boulevard Gouin; Ferris Shatilla, 58 ans, père d'Anthony Shatilla; Michael Shamy, père de Maurice Shamy; Camille Courey, père de Waddeh et Halem Courey; Elie Courey, frère des deux Courey; et Mousah Souaid, père d'Emile Souaid, de St-Hyacinthe.

Un autre suspect, Fouad Tabah, 1838, avenue LaJoie, à Outremont, frère de William et de Joseph Tabah, accusé d'avoir offert "des récompenses pour tester de faire exempter ceux derniers de l'entraînement militaire, a subi son examen volontaire, son avocat, Me Charles Coderre, c.r., ayant déclaré qu'il n'avait pas de témoins à faire entendre à cette phase des procédures. Le tribunal a donc envoyé l'inculpé devant le jury de la Cour d'assises. Trois autres prévenus, Paul Courey, 22 ans, William Tabah, 21 ans, et Joseph Tabah, 26 ans, doivent subir leur enquête judiciaire ce matin.

Après les aveux des dix Syriens, Me Gendron déclara au tribunal:

— Les accusés, par leur geste, regrettent leur acte. La plupart d'entre eux ont d'ailleurs été sollicités, comme on a pu le constater lors d'un récent procès aux Assises. Leurs aveux devraient être pris en considération par ce tribunal et tous devraient obtenir la plus grande clémence, parce qu'ils sont à la disposition de la Gendarmerie royale depuis une semaine.

Me Gérard Fautoux, c.r., avocat senior du ministère public, se contenta de souligner:

— Il est vrai que les inculpés ont fait des déclarations de nature à aider la Justice. L'acte qu'ils ont commis n'a pas le caractère des actes reprochés à d'autres. Les père et les oncles ont été sollicités, et ce n'est pas comme s'ils avaient sollicité eux-mêmes.

Exécution provisoire accordée par trois juges

En dépit d'un appel porté contre un jugement de l'hon. juge en chef Greenshields, de la cour supérieure, accordant une pension alimentaire à Mme Clara Steva, celle-ci pourra forcer son mari à lui payer cette pension. C'est ce que vient de décider deux juges de la cour d'appel, les hon. juges Létourneau et Saint-Germain, en accordant une requête pour exécution provisoire.

On sait que les délégués Mme Steva et son mari, César J. Cid, ont défrayé depuis quelques années les annales judiciaires. Le mari avait obtenu une annulation de mariage en vertu d'un jugement de l'hon. juge L. Cousineau, de la Cour supérieure, mais cette annulation avait été subéquentement mise de côté par l'hon. juge en chef Greenshields, sur une requête civile, dans laquelle la femme avait prétendu avoir consenti à l'annulation sous de fausses représentations de la part de son mari. Un appel a été porté contre ce jugement.

Dans l'interim, Mme Steva, devenue la femme de Cid, réclama une pension qui lui fut accordée, mais le mari en appela une seconde fois de ce jugement.

Trois excursions aux Grèves de Contrecoeur

Les anciens de la colonie des vacances des Grèves de Contrecoeur, de même que les nombreux amis de cette institution si avantageusement connue, surtout des Montréalais, auront trois excellentes occasions de rendre visite à cette station estivale pour enfants.

En effet, le Canadien National organise trois trains spéciaux qui partiront respectivement les dimanches 6 et 27 juillet, ainsi que 17 août. Ces trains quitteront Montréal, à 8 h. 30 (H.S.) pour arriver aux Grèves à 10 h. Le 6 juillet, le départ aura lieu à 8 h. pour arriver à Montréal à 9 h. 30; le 27 juillet, le départ des Grèves aura lieu une heure plus tôt, soit à 7 h. 30, et le 17 août, un quart d'heure plus tôt que ce dernier, soit à 7 h. 15. En cours de route, ces trains spéciaux arrêteront à St-Henri, Pointe St-Charles et St-Roch.

Les parents des enfants actuellement aux Grèves profiteront sûrement de ces occasions qui leur sont offertes pour passer le dimanche de dimanche auprès des leurs.

Séance, aujourd'hui, du comité du Golf municipal

Le comité du Golf municipal tiendra séance, cet après-midi, à l'hôtel de ville. Ses délibérations porteront de nouveau sur ce qu'il convient de faire immédiatement pour améliorer ce terrain de jeux et pour le transformer en une entreprise qui rapportera d'intéressants revenus à la Ville.

Accusation contre deux hôpitaux

Le juge n'annonce sa décision que le 16 septembre

Deux hôpitaux de Montréal, accusés d'avoir payé à des menuisiers et à des peintres un salaire inférieur à celui fixé par la loi de la convention collective du travail, ont subi leur procès hier, devant le juge Maurice Tétréau. Après des arguments intéressants de la part de Me Roger Brossard, C.R., avocat du comité conjoint de l'industrie du bâtiment, et de Mes C.-Antoine Geoffroy et Marc Lacoste, avocats de la défense, le tribunal décida d'ajourner son jugement au 16 septembre, non sans demander aux deux parties de lui envoyer des notes.

Me Brossard fit entendre trois menuisiers et un peintre, les deux premiers employés de Notre-Dame, et les autres travaillant à Sainte-Justine. Tous ont juré avoir reçu, au cours de la période mentionnée dans l'accusation, \$80 par mois, et la pension, non non le gite. La défense déclara ne pas avoir de témoins à faire entendre à propos des faits, et Me Brossard déclara aussitôt:

— Ces deux hôpitaux n'ont pas payé les salaires légaux. De deux choses l'une: ou bien les témoins sont préposés à l'entretien des immeubles, et ils ont droit, d'après le décret promulgué, à un salaire de \$104 par mois; ou bien ils ont travaillé la menuiserie et la peinture comme gens de métier, et alors ils avaient droit à 70 et 77 cents de l'heure.

— La poursuite devrait préciser dans quelle catégorie elle place les témoins, demande Me Lacoste.

— Les témoins ont tous juré qu'ils étaient des employés permanents, déclare le juge Tétréau.

— Mais la poursuite n'a pas prouvé de contrat entre les hôpitaux et ses employés, insiste Me Lacoste.

— Il n'y a pas nécessité de contrat, explique Me Brossard. Ils ont exercé leur métier, et ils ont droit à bénéficier de l'échelle officielle de salaire, à leur titre d'ouvriers permanents. S'ils sont les membres permanents du personnel de ces institutions, la loi exige qu'ils soient payés \$104 par mois, et non pas \$80.

— Qu'avez-vous à répondre à cela? demande le tribunal aux avocats de la défense.

— Me Lacoste avance une théorie nouvelle, il suggère que la loi telle que rédigée, peut aussi bien se lire \$24 de salaire par quinzaine ou par mois et non pas par semaine. Ici le juge Tétréau demande:

— Vous prétendez que la loi a voulu spécifier un salaire de \$24 par mois?

— Oui, à titre de salaire minimum.

— Il va de soi que ce taux de \$24 est un taux hebdomadaire, reprend Me Brossard. Autrement, le salaire serait ridicule.

— Si nous acceptons l'argument de la défense, cela fait un dollar par jour de travail, souligne le juge Tétréau. Croyez-vous que le législateur ait aussi peu connu les métiers pour fixer à \$24 par mois le salaire de ceux qui en font partie?

— La loi telle que faite n'est pas juste pour les hôpitaux, déclare Me Geoffroy.

— Ceci n'a rien à faire avec la cause, dit le tribunal. Je suis le premier à dire que nos hôpitaux font grand bien, mais la loi est la loi.

— Les hôpitaux ne peuvent se soumettre à la loi parce que les octrois sont insuffisants, déclare soudain Me Lacoste.

Voilà un argument extra-judiciaire, dit Me Brossard. La défense vient affirmer elle-même que les deux hôpitaux ne veulent pas suivre la loi. Mais je dois dire au tribunal que sur 50 hôpitaux, il y en a 48 qui ont promis au gouvernement d'observer l'échelle des salaires de la convention collective de travail. Il y a eu deux exceptions, les hôpitaux à la barre.

— La loi pénale est restrictive, dit ensuite Me Geoffroy. Il n'est pas clair, cet article qui spécifie \$24. C'est peut-être pour une semaine, mais il se peut que cela soit pour un mois. La loi ne le dit pas. Le décret mentionne les édifices publics, mais je dois dire ici qu'un hôpital n'est pas un édifice public, et de fait, dans la nomenclature des édifices publics, que l'on voit dans le décret collectif, l'hôpital n'est pas mentionné. Je prétends que les ouvriers "d'entretien" ne tombent pas sous le coup de l'ordonnance. Je demande le renvoi des accusations.

— Nous ne poursuivons pas en vertu d'une ordonnance, mais en vertu du décret, conclut Me Brossard. Et ce décret s'applique à tous les métiers. Il n'y a pas de raison pour que les deux hôpitaux ne se conforment pas à la loi, que ce soit pour insuffisance d'octroi, mauvaise administration ou toute autre cause. Le tribunal doit faire observer la loi et les institutions publiques devraient être les premières à donner le bon exemple.

La Diamond Taxi est exonérée par la cour supérieure

Reclamation de \$20,161.50 pour un accident d'automobile

La Diamond Taxicab Association Ltd n'a aucun droit de propriété sur la taxi d'un de ses membres. On ne saurait la tenir responsable d'un accident causé par celui-ci, parce qu'elle n'est aucunement en relation commerciale ni envers le propriétaire du véhicule ni envers son propriétaire. La compagnie n'a aucun droit de contrôle ni sur l'un ni sur l'autre pour les courses qu'ils entreprennent de faire, ni sur la façon de les exécuter. De plus, elle ne s'est engagée en aucune façon à les assurer ni à les garantir.

C'est ce qu'a décidé l'honorable juge Louis Cousineau, de la cour supérieure, en rejetant une action en dommages au montant de \$20,161.50, intentée par Dame Gabrielle Richard contre la Diamond Taxicab Association Limited, et M. Raoul Dumaine, mais qui a condamné le défendeur Moïse Boyer, propriétaire préposé du taxi, à payer solidairement la somme de \$7,011.50 à la demanderesse.

Il s'agissait d'un accident survenu le 7 octobre 1939, sur la route Québec-Montréal. La demanderesse voyageait dans l'automobile du défendeur Dumaine, conduite par ce dernier et dont elle occupait le siège d'arrière avec deux autres personnes.

Près du village de St-Sulpice, le défendeur Dumaine croisa un énorme camion dans une courbe. Son automobile et un taxi, conduit par le défendeur Brière, se heurtèrent violemment de front. La demanderesse fut dangereusement blessée.

Dans sa déclaration, Dame Richard alléguait que le défendeur Brière était le représentant du défendeur Boyer, propriétaire du taxi-automobile Association Limited. Le défendeur Boyer, propriétaire du taxi-automobile, était aussi le préposé ou l'associé de la compagnie Diamond Taxicab. Elle concluait que la Diamond Taxicab Association et les défendeurs Brière, Boyer et Dumaine étaient responsables de cet accident. La demanderesse réclamait, conjointement et solidairement contre tous les défendeurs, une somme de \$20,161.50.

La Diamond Taxicab a contesté cette action en plaidant qu'elle distribue et fournit à divers propriétaires de taxis, dans les limites de Montréal, un service de téléphone et de communication rapides, ainsi que des postes de stationnement, les long des rues ou dans le voisinage de hôtels, des garages de chemins de fer ou de diverses places publiques. Les propriétaires de taxis ne sont ni actionnaires ni employés ni agents de la défenderesse. Elle ajoutait qu'elle n'était pas responsable de l'accident et qu'il n'y avait aucun lien de droit entre elle et la demanderesse.

Les autres défendeurs ont aussi produit une défense en niant généralement leur responsabilité vis-à-vis la demanderesse.

Après une étude de la preuve présentée à l'enquête, le tribunal a rejeté l'action contre la Diamond Taxicab et M. Dumaine, mais a condamné les autres défendeurs.

L'hon. juge Cousineau a déclaré ce qui suit:

"Il y a chose jugée entre les défendeurs Boyer et Dumaine, car le juge Gibson, le 16 août 1940, condamnait les défendeurs Moïse Boyer et Léo Brière conjointement et solidairement à payer à Raoul Dumaine les dommages subis à la suite de cet accident.

"Considérant, en ce qui regarde la défenderesse, Diamond Taxicab Association Limited, que la demande contre ladite défenderesse est basée non pas sur un contrat ni sur un quasi-contrat, ce qui aurait été une situation où ladite défenderesse aurait pris une certaine part ou aurait agi, mais l'action est basée sur un quasi-délit, savoir dans des circonstances où il n'y a eu aucune participation, ni réelle ni fictive, de la part de cette défenderesse. Considérant qu'il n'appart pas qu'il y fonde ment pour faire attacher responsabilité civile à cette défenderesse pour cet accident; savoir, il appert que cette défenderesse n'avait aucun droit de propriété ou autre sur le taxi; cette défenderesse n'était aucunement en relation de commettant ni envers Boyer ni envers Brière; elle n'avait aucun droit de contrôle ni sur l'un ni sur l'autre pour les courses qu'ils entreprennent de faire, ni sur la façon de les exécuter; la défenderesse ne prétendait à aucun tel droit; elle ne s'était engagée en aucune façon de les assurer ni de les garantir.

"Considérant que l'action en tant que dirigée contre ladite défenderesse Diamond Taxicab Association Limited, est mal fondée;

"Le Tribunal maintient la défense de ladite défenderesse, et quant à elle rejette l'action avec dépens.

"Semblables décisions ont été rendues: l'une par l'honorable juge Gibson, rapportée à 78 C.S., page 369; et l'autre, par l'honorable juge en chef Greenshields, dans une cause portant le No A-66831, des dossiers de la Cour Supérieure, Montréal;

"Considérant, en ce qui regarde le défendeur, Raoul Dumaine, dans l'auto duquel la demanderesse était passagère bénévole, que la demande n'a établi aucune faute ou négligence de sa part. Il est vrai qu'au moment de la collision, il conduisait son auto, à 38 ou 40 milles à l'heure, mais c'était sur la grande route, Montréal-Québec, en-dehors de toute courbe, et sa route était libre devant lui. Peut-on conclure que, dépassant les 30 milles réglementaires, il allait à une vitesse excessive dans les circonstances? Cette Cour est d'une opinion contraire, car en l'occurrence c'était une vitesse raisonnable tel que voulu par la loi. D'ailleurs la demanderesse elle-même, à la page 2 de son examen au préalable, déclare que "l'automobile allait à une vitesse raisonnable et elle n'avait pas peur avec lui"; et à la page 7 du même examen, elle ajoute que "le défendeur Dumaine conduisait normalement et n'avait aucune difficulté à rencontrer les voitures qui venaient en sens inverse";

"Dumaine n'a donc commis aucune faute ni aucune imprudence qui puisse le rendre responsable de l'accident survenu à la demandeuse, car il ne pouvait prévoir que Brière, qui conduisait le taxi de Boyer, sortirait

Une requête de \$74,500 présentée devant la Régie

Les propriétaires de Château-St-Louis, de Valois, sont les requérants

La Régie des services publics de la province de Québec a siégé à Montréal, hier matin et hier après-midi. Elle a continué d'entendre la requête, ouverte le 4 juin dernier, à la salle 24 des Vieux Palais de Justice, de Milles Riendeau, de Montréal, propriétaires de l'hôtel Château-St-Louis, à Valois, près de Pointe-Claire, sur la nouvelle route Montréal-St-Anne-de-Bellevue. La séance ajournée, à cinq heures hier, se continuera à 10 h. 30 ce matin.

Dans leur requête, les demoielles Riendeau demandent une indemnisation de \$74,500. Elles ont refusé l'offre de \$22,500 faite par les experts du ministère provincial de la voirie, dont elles ont reçu trois avis successifs, à partir de 1938, au temus du gouvernement Duplessis.

Les six témoins entendus hier ont répondu à l'interrogatoire des procureurs des requérants et du ministère de la voirie, désireux d'établir devant les régisseurs la valeur marchande et la valeur réelle du Château-St-Louis proprement dit et du terrain sur lequel cet immeuble est érigé.

Les témoins entendus hier sont M. Jean-L. Perrault, architecte, M. J.-A.-A. Leclair, entrepreneur-général, M. Albert Verity, propriétaire du Maple Inn, M. Charles-Léo Giguère, électricien mécanicien, fils de Mme J. Giguère, propriétaire du Château-St-Louis de 1934 à 1937, M. Oscar Beaudouin, I.C., arpenteur-géomètre à l'emploi de la ville de Pointe-Claire comme ingénieur, et M. Joseph Cousineau, secrétaire trésorier adjoint de la ville de Pointe-Claire.

M. Louis Badeaux, de Trois-Rivières, est décédé subitement hier

M. Louis Badeaux, de Trois-Rivières, est décédé subitement hier soir, à sa résidence d'été, à Pointe-du-Lac. Le défunt avait été un important marchand de cette ville avant de se retirer des affaires. Il était né le 30 décembre 1887. Son épouse, née Adèle Lefebvre-Duconcourt, est décédée le 15 mars dernier.

Lui survivent: quatre fils, les docteurs Georges et François Badeaux, et M. Pierre Badeaux, c.r., de Montréal, et Léon, de Trois-Rivières; quatre filles: Mme Georges Allen, de Trois-Rivières; Hercule Dansereau, de Montréal; et Miles Annette et Monique Badeaux, de Trois-Rivières, de même que plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu à 10 h. 30 vendredi, à la cathédrale de Trois-Rivières.

M. William Bullitt à Montréal le 14

M. William C. Bullitt, ancien ambassadeur des Etats-Unis en France et bras droit du président Roosevelt, a accepté de venir au Canada. Il arrivera à Montréal le 14 du courant dans la matinée. A 1 heure, il parlera en anglais au Canadian Club, en l'hôtel Windsor, et, à 5 heures, il sera reçu au Cercle Universitaire où le recteur de l'Université de Montréal, Mgr Olivier Maurault, P.S.S., lui remettra les insignes de docteur en droit. M. Bullitt fera ensuite un discours en français. On espère que ces deux discours seront radiodiffusés. M. Bullitt repartira le soir même pour les Etats-Unis.

Les funérailles de l'hon. M. Champagne à Saint-Eustache

De nombreuses personnalités de la politique y ont assisté hier

Saint-Eustache, 2. — A 9 heures 30, ce matin, ont eu lieu, en l'église paroissiale, les funérailles de l'hon. Hector Champagne, représentant de la division des Mille-Îles au Conseil législatif depuis 1908, auxquelles assistèrent huit de ses anciens collègues, l'hon. Adélaïde Goulet, premier ministre de la province, et plusieurs autres distingués personnages.

La levée du corps fut faite par M. l'abbé Charlemagne Villeneuve, curé de la paroisse, et le service célébré par M. l'abbé Arthur Champagne, curé de la paroisse Saint-François Solano, cousin du défunt, lequel était assisté, comme diacre et sous-diacre, de MM. les abbés Rodolphe Joly et V. Théoret, vicaires. Le chœur paroissial, dirigé par M. l'abbé Gaétan Lajeunesse, vicaire, exécuta la messe d'Yon, et Mme J.-A. Chamette était à l'orgue.

Les porteurs d'honneur étaient les hon. Georges-A. Simard, Médéric Martin, le Dr Gustave Lemieux, A.-V. Roy, P.-R. Du Tremblay et Alphonse Raymond, conseillers législatifs.

Conduisant le deuil: MM. Conrad, Raoul et Roméo Migneron, neveux du défunt; MM. Gileux et Jean-Paul Migneron, ses petits-neveux; le Dr C. Labelle, MM. Maurice Champagne, H.-A. Champagne, René Champagne, Adélaïde Champagne, Evariste Champagne, Emile Champagne, Charles-Hector Champagne, cousins.

Parmi ceux faisant partie du cortège on remarquait, outre l'hon. M. Goulet, déjà mentionné, les hon. F. Philippe Brail, leader du gouvernement au Conseil législatif, et le Dr A.-V. Roy, un autre ancien collègue du défunt; l'hon. juge J.-L. Saint-Jacques, de la Cour d'appel, l'hon. sénateur Arthur Sauvé, les hon. T.-D. Bouchard, ministre de la voirie et des travaux publics, et Georges Dansereau, ministre d'Etat. M. l'abbé Philippe Chartrand, supérieur du collège de Saint-Thérèse, MM. Liguori Lamonde, député de Laval-Deux-Montagnes aux Communes, et Jean-Paul Sauvé, député de Deux-Montagnes à l'Assemblée législative, MM. Joseph A. Francoeur et Paul Gauthier, respectivement députés de Montréal-Mercier et de Montréal-Laurier à l'Assemblée législative.

MM. Gordon Hyde, député de Westmount à l'Assemblée législative, le Dr Gustave Labelle, maire du village, J.-O. Chauvette, maire de la paroisse, J.-A. Guy, notaire, maire de Saint-Martin, Alphonse Crevier, maire de Sainte-Dorothée, Georges Méthot, ex-maire de Saint-Hermas, Jean Rochon, ancien député de Deux-Montagnes à l'Assemblée législative, J.-Armand Daigle, Léon Migneron, pharmacien, Anatole Décarie, registraire du comté de Terrebonne, Paul Boileau, Rodrigue Langlois, J.-A. G. Bélieux, notaire, Avila Paquette, Hector Joannette, Oscar Paquette, Joseph Corbin, Albert Cloutier, Ernest Bruyère, J.-H. Théoret, Ludger Turcotte.

MM. L.-G. Chartrand, J.-A. Roger, G.-H. Durocher, Paul Dalmé, avocat, Ernest Renaud, Emile Legault, Al-

Deux jolies filles et un acquittement

Une coiffeuse ne peut travailler en avril si elle commence à "friser" en mai

Rolande X (il serait trop généreux de publier son adresse), la plus jolie coiffeuse de la rue St-Denis, était accusée hier, devant le juge Maurice Tétréau, d'avoir employé Lucille X (même secret), quand celle-ci n'avait pas le certificat de compétence obligatoire. Rolande a des cheveux de flamme et Lucille est un type de bronze à la Rubens.

Me Lucien Bourbonnais, avocat de la poursuite, fit entendre le témoin qui porta la plainte, puis Lucille, appelée à son tour, déclara avoir commencé à travailler pour Rolande le 27 mai 1940. Me Paul Larose, avocat de l'accusation mentionnant le mois d'avril, et il demanda la libération de l'inculpée. Le juge Tétréau s'empressa de se rendre à cette demande.

Des exercices contre le feu

Plus de cent auxiliaires et le personnel de la Maison de la Croix Rouge ont pratiqué les exercices préliminaires de prévention des incendies. Après de brèves causeries de l'inspecteur-chef, M. A. Brisebois, du sapeur Charles Blackstead, ils ont pratiqué des exercices avec les extincteurs chimiques et les échelles de sauvetage. Tous ont suivi exactement les instructions.

200 sacs-à-main

On annonce également que les élèves de l'école Strathcona, située rue Jeanne-Mance ont donné, hier après-midi, deux cents sacs-à-main pour les femmes d'Angleterre, sept cent-crois faits à la main pour les victimes des bombardements aériens, et une somme de \$10.35. Durant la dernière année scolaire, les élèves ont contribué plus de \$1,676 à divers fonds de guerre et ils ont acheté pour \$1,942 de timbres d'épargne de guerre. La Croix Rouge les a sincèrement remerciés de leurs dons.

Un ouvrier retrouve son salaire perdu dans un wagon du C.N.R.

Les employés des trains du Canadien National ont reçu l'ordre de la compagnie de faire une inspection soignée de tous les wagons après chaque arrêt. Cette pratique a été très utile, récemment, à un ouvrier qui voyageait entre Laval-sur-le-Lac et St-Benoit, perdit le montant de son salaire de la semaine, \$35. Retrouvé par le serre-freins, M. J. Coons, l'argent fut remis à l'agent de la gare, M. J.-A. Norbert. L'ouvrier demanda aux autorités si on n'avait pas trouvé son argent. Il fut très heureux de le recouvrer. M. O. Masse, surintendant général à Québec, a félicité le serre-freins d'observer les ordres avec autant de soin.



Paquet par paquet, les Sweet Caps sont les meilleures cigarettes que vous puissiez acheter!

Un surcroît d'agrément, voilà ce que me donnent les Sweet Caps — et ce qu'elles vous donneront. Vous trouverez, comme moi, qu'elles sont plus douces et ont une meilleure saveur. C'est pour cette raison que les Canadiens fument plus de Sweet Caps que de n'importe quelle autre marque. Puisque, donc, vous fumez pour votre agrément, pourquoi ne pas acheter les cigarettes qui vous procurent le maximum d'agrément pour votre argent? Achetez les Sweet Caps!

Cigarettes SWEET CAPORAL
"La forme la plus pure sous laquelle le tabac peut être fumé"

COMMERCE et FINANCE

Nos récoltes ont besoin de pluie

Ottawa, 2 (P.C.) — Les récoltes ont besoin de pluie dans le Manitoba et l'Ontario, est suffisante. Selon le rapport du bureau fédéral...

Obligations, plus actives à New-York

Un sommet pour l'indice des obligations étrangères. Montréal, 2 (P.C.) — La tendance était à la hausse hier sur le marché des obligations de cette ville...

Beau surplus pour l'Etat de New-York

Albany, 2 (P.A.) — L'Etat de New-York a clôturé son dernier exercice fiscal 1940-41 par un surplus de \$7,900,000...

Ventes d'autos moins élevées

Ottawa, 2 (P.C.) — La vente des nouvelles voitures automobiles au Canada en mai s'est élevée à 14,493 unités...

Prix des bestiaux plutôt faibles

Les prix des porcs ont été fermes tandis que ceux des autres animaux ont baissé hier sur le marché de Montréal...

1er dividende depuis 1932

Citrus Service Co. vient de déclarer un dividende de 2.00 sur les actions de cette société...

Corporate Investors a un gain plus élevé

Corporate Investors Limited a eu un revenu net de \$6,485 durant l'année fiscale terminée le 30 avril...

Assemblée de Eastern Dairies

Durant les 2 premiers mois de la présente année fiscale, le volume des ventes de Eastern Dairies Ltd a excédé celui de l'année précédente...

Belles commandes pour Aluminium

Washington, 2. — Le gouvernement américain vient d'acheter 178,000 tonnes d'aluminium...

G. Tamblin Ltd

Toronto, 2 (P.C.) — Le volume de ventes de Tamblin Limited l'emporte cette année sur celui de l'an dernier...

Moyennes des stocks à New-York

Ouv. Haut Bas Fer. Chan. 41 pds 41.74 41.32 41.62 0.29 26 ind 122.08 122.18 122.18 0.72 20 c 26.32 26.32 26.32 0.17 15 util 17.17 18.12 17.70 18.04 0.33

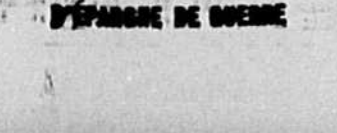
Hausses des prix du gros

Ottawa, 2 (P.C.) — L'indice des prix au gros du pays s'est établi à 27 juin à 90.4, contre 89.8 à la fin de la semaine précédente...

MEDECINS

DR PREVOST SPECIALISTE. 3440 rue Hutchison. M. 4148

ACHETEZ DES TIMBRES D'EPARGNE DE GUERRE



SPORT

Dodgers, 9; Phillies, 3

Table of baseball scores: PHILADELPHIE vs BROOKLYN. Marmie 2b 5 1 2 2, Reese cf 3 2 0 1, etc.

Braves, 5-0; Giants, 4-6

Table of baseball scores: NEW-YORK vs BOSTON. J. Moore cf 4 0 0 0, Bartell 2b 2 0 0 2, Conroy cf 4 0 1 0, etc.

1er dividende depuis 1932

Citrus Service Co. vient de déclarer un dividende de 2.00 sur les actions de cette société...

Corporate Investors a un gain plus élevé

Corporate Investors Limited a eu un revenu net de \$6,485 durant l'année fiscale terminée le 30 avril...

Assemblée de Eastern Dairies

Durant les 2 premiers mois de la présente année fiscale, le volume des ventes de Eastern Dairies Ltd a excédé celui de l'année précédente...

Belles commandes pour Aluminium

Washington, 2. — Le gouvernement américain vient d'acheter 178,000 tonnes d'aluminium...

G. Tamblin Ltd

Toronto, 2 (P.C.) — Le volume de ventes de Tamblin Limited l'emporte cette année sur celui de l'an dernier...

Moyennes des stocks à New-York

Ouv. Haut Bas Fer. Chan. 41 pds 41.74 41.32 41.62 0.29 26 ind 122.08 122.18 122.18 0.72 20 c 26.32 26.32 26.32 0.17 15 util 17.17 18.12 17.70 18.04 0.33

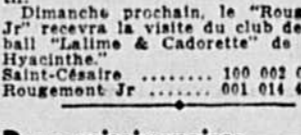
Hausses des prix du gros

Ottawa, 2 (P.C.) — L'indice des prix au gros du pays s'est établi à 27 juin à 90.4, contre 89.8 à la fin de la semaine précédente...

MEDECINS

DR PREVOST SPECIALISTE. 3440 rue Hutchison. M. 4148

ACHETEZ DES TIMBRES D'EPARGNE DE GUERRE



Les Forces navales françaises libres



A bord d'un bâtiment des Forces navales françaises libres qui, sous le commandement de l'amiral Muscatier, opère en conjonction avec les Flottes alliées.

Chronique ouvrière

On connaîtra aujourd'hui l'attitude des cheminots

Les unions d'employés de chemins de fer déclareront si elles approuvent ou rejettent les recommandations des comités d'arbitrage...

Une fédération groupera tous les locaux des ouvriers de l'imprimerie de Montréal

Les locaux de Montréal des unions internationales de l'imprimerie fonderont officiellement une fédération industrielle à une réunion spéciale de leurs délégués...

Plâtriers et cimentiers sans emploi sont priés d'informer leur association

L'association des plâtriers et des cimentiers remporte actuellement de grands succès dans l'industrie du bâtiment...

Autres nouvelles du monde ouvrier

Séance ordinaire du Conseil des métiers et du travail de Montréal. Le Conseil des métiers et du travail de Montréal tiendra séance ce soir...

Le 5e congrès des institutrices

Il s'ouvrira ce soir, sous la présidence de M. Victor Doré. Québec, 2 (Du correspondant parlementaire du Canada) — Le 5e congrès provincial de la Fédération canadienne des institutrices rurales s'ouvrira demain soir...

Les manufacturiers et distributeurs de tabac avaient négocié

Edmonton, 2 (P.C.) — M. H. McNally a parlé des négociations entre les distributeurs et les manufacturiers de tabac au sujet du maintien des prix...

M. Omer Journault est élu maire de La Tuque

La Tuque, 2 (P.C.) — M. Omer Journault a été élu maire de La Tuque pour un quatrième mandat consécutif...

Club Rougemont

Le "Rougemont Jr" a remporté une belle victoire sur le club de baseball de Saint-Césaire par 11 à 2. Pour les vainqueurs, Avila Charbonneau, le lanceur, retira 17 hommes au bâton...

Deux missionnaires anglicans viennent d'arriver au Canada

Malgré que la Grande-Bretagne poursuive actuellement une guerre totale contre Hitler, l'Eglise anglicane a également son œuvre missionnaire. Deux missionnaires anglicans, M. George Nicholson et Robert James, sont arrivés au Canada et se dirigent vers l'Arctique...

Lord Athlone est de retour à Ottawa

Ottawa, 2 (P.C.) — Lord Athlone, gouverneur général du Dominion du Canada, et son épouse, la princesse Alice, sont revenus à Ottawa, aujourd'hui, après avoir visité les provinces Maritimes.

Au consulat général américain à Montréal

Mlle Jean Ritchie vient d'arriver au Canada. Elle a connu les bombardements de Londres. Elle est au Canada pour travailler au consulat général des Etats-Unis à Montréal.

Grande fête de la famille Mathewson

80e anniversaire de naissance du père du trésorier de la Province. Québec, (Du correspondant parlementaire du Canada) — M. Samuel J. Mathewson, père de l'hon. J. Arthur Mathewson, trésorier de la Province, célébrera demain, 3 juillet, le 80e anniversaire de sa naissance...

L'indice des affaires atteint un maximum

Il est passé de 127.9 à 132 d'avril à mai. Le revenu national. Ottawa, 2 (P.C.) — Le bureau fédéral de la statistique a souligné, aujourd'hui, que l'augmentation du revenu national en mai est attribuable à l'essor continu de l'activité économique du pays.

Les dégâts de la sécheresse dans le Québec

La croissance des céréales est retardée — Peu de champignons. Québec, 2. (Du correspondant parlementaire du Canada) — Le bureau des statistiques (section agricole) publie aujourd'hui le troisième rapport télégraphique de la saison...

Le ralliement des Gravel à Québec

On élève un monument au premier Gravel venu au Canada. Québec, 2 (P.C.) — Près de deux mille personnes du nom de Gravel, venant de divers points du Canada et des Etats-Unis, ont assisté aujourd'hui au dévoilement d'un monument à la mémoire de Joseph Massé-Gravel...

De retour au pays en vue de produire des armements

Un officier non-commissionné et deux soldats des troupes canadiennes outre-mer sont revenus au Canada et travailleront à la production de munitions. Ce sont le sergent Harold Shaw, de Chicago, le soldat George Melling, de Toronto, et le soldat D. S. Brignall, de Bridgewater.

Constable condamné

Québec, 2 (P.C.) — Le juge Laetare Roy a condamné à une amende d'un dollar et aux frais, ou à huit jours de prison, un policier qui avait frappé un homme avec un râtelier.

Élévateur de grains rasé par le feu

Québec, 2 (P.C.) — L'incendie a détruit un élévateur de grains de la rue Saint-André, propriété de la compagnie J.-B. Renaud, Limitée.

La police de Québec enferme trois marins

Québec, 2 (P.C.) — Trois marins de l'équipage d'un navire grec amarré dans le port ont été arrêtés aujourd'hui à la demande de leur capitaine qui les accuse de refuser de travailler. La police municipale a déclaré que ces hommes seront renvoyés sur le navire au moment de l'appareillage.

Allez-vous en Villegiature?

Allez-vous en Villegiature? Tenez-vous au courant des dernières nouvelles. Lisez le "CANADA".

Le Canada MONTREAL

Ci-inclus pour abonnement durant. Nom. Adresse.

Le Canada MONTREAL

Ci-inclus pour abonnement durant. Nom. Adresse.

Le Canada MONTREAL

Ci-inclus pour abonnement durant. Nom. Adresse.

